

Pommerit Le vicomte

°1
2014 / 2020

Bulletin municipal d'information • Octobre 2014

THÈME

Aménagement des Rues de La Corderie / Brest



SOMMAIRE

Edito du Maire	3
→ Vie municipale	
Présentation du Conseil Municipal	4
Présentation du personnel	6
Présentation des commissions communales	8
Le Budget Communal	9
Les subventions aux associations	12
Le Budget Assainissement	13
Assainissement collectif :	15
• La gestion des boues et le plan d'épandage.	
Espaces publics et Fleurissement :	16
• Lavage du centre bourg	
• Quelques infos sur la politique générale du fleurissement	
• Terrain de jeux multifonction et aire de jeux cœur d'îlot	
• concours maisons fleuries	
• visite Etables-sur-mer.	
Les Travaux et Patrimoine :	18
• La gestion des patrimoines : tour d'horizon.	
Travaux Voirie :	19
• Travaux de voirie	
• Travaux rue de Brest	
• Lotissement Mezmeur	
• Projet de sentier piétonnier	
• Aménagement Kermilon	
• Peinture au sol	
• Achat radar pédagogique	
• Matériel de désherbage	
• La Folgoat	
Urbanisme et développement économique :	21
• Triskalia	
• Cabinet médical	
• La poste	
Commission communication :	23
• projet de site internet	
• projet de guide plan	
La parole à la minorité	24
- La voix de la minorité	
- La voix de l'opposition	
→ C.C.A.S. et Résidence de l'If	25
Le CCAS	
Restructuration de la résidence de l'IF	
Projet de calendrier de la restructuration	
→ Vie scolaire	28
Quoi de neuf à l'école publique	
Ecole St Anne	
Les services Municipaux	
La mise en œuvre des TAP	
→ CCLP / Lanvollon - Plouha	32
Présentation des Conseillers communautaires et exécutif	
Les élus de Pommerit Le Vicomte dans les commissions Allo Tad / Transport à la demande	
→ Informations diverses	34
Le Comité cantonal d'entraide	
Info Mairie	
• Animaux errants	
• horaires tonte et bricolage	
• Eco points et incivilité	
• Cimetière	
• Le Recensement	
Fiche Mémo	35



DIFFUSION :

Mairie de Pommerit Le Vicomte
Directeur de publication : Michel LANCINIEN

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION :
Michel LANCINIEN / Josiane HIVARD
COMITÉ DE RÉDACTION : L'exécutif municipal + service administratif et direction résidence de l'If.

PHOTO : Anita Gautier, Michel Lancien, Josiane Hivard

CONCEPTION ET IMPRESSION :
Imprimerie RoudennGrafic, ZI de Bellevue – BP 10129 22201 Guingamp
Cedex Tel : 02 96 119 700 //

Fax : 02 96 119 707 //
guingamp@roudenn.fr

Mot du Maire



Alain Gautier,
Maire

- Ce bulletin municipal est le premier depuis le 23 mars 2014, jour des élections municipales. Les résultats des élections ont été serrés, le scrutin de listes applicable aux communes de plus de 1000 habitants pour la première fois donne une majorité à 15 élus et une minorité à 4 élus. Je souhaite que ce conseil municipal de 19 élus fonctionne en bonne intelligence dans l'intérêt de la commune et que chacun apporte son expérience et son expertise dans la vie communale au quotidien et dans la gestion des dossiers importants que nous avons à traiter.
- Après l'élection du maire et des adjoints le 30 mars, il y a eu la mise en place des commissions communales, du CCAS et la nomination des élu(e)s Pommeritain(e)s dans les commissions communautaires et dans les différents organismes extérieurs. Ce premier bulletin récapitule le nom des référents de la commune dans ces différentes commissions et instances.
- Le budget 2014 général a été voté lors de la séance du conseil municipal du 17 avril 2014. En effet, l'équipe municipale précédente avait choisi de laisser les décisions budgétaires de cette année au nouveau conseil municipal. Pour la partie investissement, hormis les opérations programmées et inscrites au budget, les commissions animées par les adjoints référents ont fait des propositions au conseil municipal, vous trouverez ces choix dans ce bulletin.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons été prévenus par la direction de Triskalia que le site Pommeritain cessera son activité en décembre 2014. La commission urbanisme et économique travaille sur le dossier. Une rencontre avec les artisans et commerçants a eu lieu le 16 juillet 2014 en mairie pour échanger sur leurs projets éventuels. D'autre part, nous avons pris contact avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour nous apporter ses éclairages sur l'aménagement de cet espace.
- Le 8 Juillet 2014, nous avons rencontré les médecins propriétaires du cabinet médical ainsi que les médecins locataires du bâtiment suite à l'annonce du départ à la retraite d'un praticien et à la mise en vente du cabinet médical. Ce dossier développé en page intérieure fait partie des dossiers urgents du conseil municipal.
- La rentrée scolaire de septembre 2014, a été marquée par la mise en place des rythmes scolaires, et des temps d'activités périscolaires. Cette nouvelle organisation a mobilisé les élus et le personnel communal pour sa mise en œuvre. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce dossier compliqué pour des communes de notre taille.

Le projet de loi de la réforme territoriale prévoit que les communautés de communes devront avoir une population de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017. Les communautés de commune devront donc se regrouper pour dépasser ce seuil s'il est maintenu. 2015 sera une année décisive car fin mars 2015, le préfet proposera ses choix de regroupements et pour décembre 2015 les collectivités, devront acter leur choix. C'est pourquoi, le président de la communauté de communes de Lanvollon – Plouha a entrepris un travail de réflexion.

Alain GAUTIER, Maire

BUREAU

Adjoint
Michel LANCIEN



*Délégations du maire,
Affaires sociales, CCAS
Vie associative
Communication
Développement économique
Délégué au CCE,*

Adjointe
Nadine TOURBOT



*Finances
Budgets communal et annexes :
Lotissement et assainissement
collectif.*

Adjoint
Gérard GUYOMARD



*Coordination service technique
et voirie*



**Alain Gautier,
MAIRE**

*Président du CCAS,
Vice président communau-
taire en charge des infra-
structures et haut débit
Délégué au CCE*

*Présidence des commissions
communales*

Conseillère municipale
Anne BELLEGOU



Conseiller municipal
Antoine BIDAULT



Conseiller municipal
Cyril BISSON



Conseiller municipal
Eric JANNIN



Conseiller municipal
Yvon Le PAGE



CCAS



Le Conseil Municipal

MUNICIPAL

*Adjointe
Josiane HIVARD*



*Vie Scolaire et Jeunesse
CCAS*

*Adjointe
Florence Le SAINT*



*Conseillère communautaire
Gestion du patrimoine bâti
et non bâti, espaces publics,
suivi technique assainissement
collectif*

*Conseiller Délégué
Marc WOESTYN*



*Délégué aux affaires sociales,
CCAS*

*Conseiller délégué
David Le QUERRIOU*



*Délégué aux travaux de
bâtiments,*

*Conseillère municipale
Michelle GUEGAN*



*Conseiller municipal
Romain GUILBAUT*



*Conseillère municipale
Laurianne IGIGABEL*



*Conseillère municipale
Monique ILLIEN*



*Conseillère municipale
Marie Ange RONDOT*



*Conseillère municipale
Annie Rose TREHOREL*



Conseillère communautaire

Personnel Service Administratif

Rachel PERSONNIC



*Secrétaire générale
des services*

Christine KEROLLE



*Accueil, Urbanisme,
Etat civil, administra-
tion générale, gestion
planning des salles*

Emilie LEVEE



*Comptabilité, Gestion,
Budgets, paye,
facturations, accueil*

Personnel Service Technique

Laurent MAHE



*Responsable service
technique et station
d'épuration*

Gilles JOUAN



*Agent polyvalent,
Entretien et travaux
de Voirie*

Christophe PINEL



*Agent polyvalent
Fleurissement
Espaces Verts*

Yves Robert JEANNIN



*Agent polyvalent
Entretien et travaux
de bâtiment, Station
d'épuration*

Kévin PHILIPPART



Agent saisonnier

Personnel Service des Ecoles et entretien des locaux

Karen MARTINET



Accueil, Etat-civil
Administration
générale, comptabilité

Martine CAPITAINE



Aide maternelle
Garderie
Animatrice TAP /
maternelle

*Marie Annick
GUYOMARD*



Aide maternelle / Garderie
Animation TAP / Elémentaire
Entretien des bâtiments
communaux

Isabelle BEVILLON



Responsable cantine scolaire
Entretien des bâtiments
communaux

*Marie Noëlle
DIGUERHER*



Aide maternelle / Animation
TAP / Elémentaire
Entretien des bâtiments
communaux

Sylvie GELBON



Entretien des bâti-
ments communaux
Surveillance cour

Lucienne CAUX



Aide maternelle / Garderie
Animatrice TAP / maternelle
Entretien des bâtiments
communaux

Mireille RICHARD



Aide maternelle / Garderie
Surveillance cantine
Entretien des bâtiments
communaux

Nathalie L'HOSTIS



Surveillance cantine
Aide au repas
Entretien des bâtiments
communaux

Patricia DERRIEN



Directrice
et animation TAP

POMMERIT LE VICOMTE COMMISSIONS MUNICIPALES 2014 – 2020

Le Maire, ou son Représentant, président de droit de toutes les commissions

CCAS	Contributions Directes		Révision Listes électorales	Appel d'offres
<p>Elus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel LANCIEN - Marc WOESTYN - Josiane HIVARD - Yvon LE PAGE <p>Membres extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne-Marie PAGE - Claudy COLOMBARD - Yves ALLAIN - Martine DUEGAIN 	<p>Elus Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nadine TOURBOT - Michelle GUEGAN - Antoine BIDAULT <p>Elus suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérard GUYOMARD - Florence LE SAINT - Marie-Ange RONDOT 		<p>Elus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monique ILLIEN - Nadine TOURBOT - Yvon LE PAGE 	<p>Elus titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Florence LE SAINT - Gérard GUYOMARD - Antoine BIDAULT <p>Elus suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nadine TOURBOT - Josiane HIVARD - Yvon LE PAGE
	<p>⁽¹⁾ Membres extérieurs nommés Titulaires Joël RAISON ; André MORICE ; Jean-Baptiste de BELLECISZE</p> <p>Suppléants Dominique EVEN ; André ALLANIC ; Christiane TANGUY</p>		<p>⁽¹⁾ Représentants nommés par le Préfet Myriam LE BIANIC Bernard THEPAULT Françoise GUYOMARD</p> <p>⁽¹⁾ Représentants nommés par le Président du TGI : Emile TROADIC Jean Yves BRUNEAU Joseph CROM</p>	<p>⁽¹⁾ Ces personnes sont nommées par le Préfet ou le Président du Tribunal de Grandes Instances, à partir de listes comprenant le double de noms et donc choisies par ces deux autorités.</p>
Finances	Gestion du Personnel	Urbanisme/développement Economique	Travaux- maîtrise des énergies	Etude demandes subventions
<p><u>Nadine TOURBOT</u> Gérard GUYOMARD Michel LANCIEN Florence LE SAINT Laurianne IGIGABEL Antoine BIDAULT Marie-Ange RONDOT</p>	<p><u>Nadine TOURBOT</u> Michel LANCIEN Cyril BISSON Gérard GUYOMARD Michelle GUEGAN Marie-Ange RONDOT Annie-Rose TREHOREL</p>	<p><u>Michel LANCIEN</u> Gérard GUYOMARD Romain GUILBAUT Anne BELLEGOU Florence LE SAINT Antoine BIDAULT Marie-Ange RONDOT</p>	<p><u>Florence LE SAINT</u> Eric JANNIN David LE QUERRIOU Romain GUILBAUT Cyril BISSON Yvon LE PAGE Annie-Rose TREHOREL</p>	<p><u>Michel LANCIEN</u> Gérard GUYOMARD David LE QUERRIOU Nadine TOURBOT Monique ILLIEN Yvon LE PAGE Annie-Rose TREHOREL</p>
Assainissement collectif	Voirie	Communication	Affaires scolaires/ péricolaires	Espaces publics / Fleurissement
<p><u>Florence LE SAINT</u> Michel LANCIEN David LE QUERRIOU- Michelle GUEGAN Laurianne IGIGABEL Marie-Ange RONDOT Yvon LE PAGE</p>	<p><u>Gérard GUYOMARD</u> David LE QUERRIOU Eric JANNIN Romain GUILBAUT Monique ILLIEN Yvon LE PAGE Antoine BIDAULT</p>	<p><u>Michel LANCIEN</u> Laurianne IGIGABEL Anne BELLEGOU Gérard GUYOMARD Cyril BISSON Marie-Ange RONDOT Annie-Rose TREHOREL</p>	<p><u>Josiane HIVARD</u> Michel LANCIEN Laurianne IGIGABEL Marc WOESTYN Cyril BISSON Marie-Ange RONDOT Annie Rose TREHOREL</p>	<p><u>Florence LE SAINT</u> Gérard GUYOMARD Michelle GUEGAN Eric JANNIN Monique ILLIEN Antoine BIDAULT Annie-Rose TREHOREL</p>
<p>Membres extérieurs Daniel CABIOCH-QUEMENER Dominique EVEN Mickaël GEORGELIN Christian LE DAUPHIN</p>	<p>Membres extérieurs Laurent GUYOMARD Yvon OMNES Jean-Yves BRIOU Jean-Jacques LE GUILLOUX Olivier EVEN Frédéric GUEVEL</p>	<p>Membres extérieurs Yannick PERROT Sylvain LE FLOCH Isabelle LAVOISIER Daniel CABIOCH-QUEMENER Alain COLLET Claudy COLOMBARD Jean-Baptiste De BELLECISZE Christian LE DAUPHIN</p>	<p>² + Comité de pilotage réforme des rythmes scolaires ² + Comité de pilotage suivi restauration scolaire ² + suivi convention Ecole St Anne.</p>	<p>Membres extérieurs Evelyne CAUCHOIS Stéphane MENGUY Jean-Jacques LE GUILLOUX</p>
Suivi des chemins ruraux (Ex association foncière)				
- Gérard GUYOMARD, David LE QUERRIOU, Yvon LE PAGE			- Jacques ROPERS ; Daniel BOULBIN, Serge TURBAN -Alain SÉBILLE ; Jean-Yves VINCENT	

délégations de la municipalité

Syndicat Départemental Energie (SDE)	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor	Syndicat Dptal Incendie et secours SDIS / Pompiers	Correspondant Sécurité routière	SMEGA
<p>Florence LE SAINT Alain GAUTIER</p>	<p>Michel LANCIEN Marc WOESTYN</p>	<p>Marc WOESTYN</p>	<p>Gérard GUYOMARD</p>	<p>Gérard GUYOMARD Florence LE SAINT</p>
Délégués CNAS	ARIC	CCE Pléguen	Correspondant Défense	AMF
<p>Michel LANCIEN Christine KÉROULLE</p>	<p>Michel LANCIEN (membre du CA)</p>	<p>Alain GAUTIER (membre du bureau et CA) Michel LANCIEN (membre du bureau et CA) Marc WOESTYN</p>	<p>Alain GAUTIER</p>	<p>Alain GAUTIER Michel LANCIEN</p>
Banque Alimentaire	Correspondant Forum Citoyen			
<p>Michel Lancien Marc Woestyn</p>	<p>Michel Lancien</p>			

Budget principal communal

► Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

IMPUTATION	CHAPITRES	CA 2012	CA 2013	BP 2014
011	Charges à caractère général	333 424.02	327 073.48	425 550.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	439 308.31	455 614.25	510 000.00
65	Charges de gestion courantes : Indemnité Maire Adjoints/Subventions/Contributions	119 713.95	129 161.63	142 900.00
66	Charges financières : Remboursements des emprunts	81 213.92	75 927.86	75 000.00
67	Charges exceptionnelles : Secours	2 720.55	500.00	2 000.00
042	Dotations aux amortissements et cession d'immobilisation	139 527.16	58 349.47	24 600.00
014	Atténuation de produits : Dégrèvement Jeunes agriculteurs	296.00	370.00	1 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	5 569.23
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	271 000.00
Dépenses de l'exercice		1 116 203.91	1 046 996.69	1 457 619.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

IMPUTATION	CHAPITRES	CA 2012	CA 2013	BP 2014
70	Produits des serv. : Cantine, Garderie, Copies, Concessions	89 817,09	95 221,68	85 800,00
42	Travaux en régie	0,00	0,00	17 000,00
73	Impôts et taxes	585 095,43	576 036,17	568 727,00
74	Dotations, subventions, participation de l'état	728 720,98	718 493,07	728 594,00
75	Revenus des immeubles	62 184,55	60 670,62	55 000,00
013	Atténuations des charges : Remboursement personnel	9 685,62	3 610,64	2 000,00
77	Produits exceptionnels	115 634,25	46 323,29	
76	Produits des autres immobilisations financières	9,30	7,50	
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	188,64	131,95	498,23
Recettes de l'exercice		1 591 147.22	1 500 362.97	
Recettes de l'exercice avec la part d'excédent de fonctionnement n-1 reporté		1 591 335.86	1 500 494.92	1 457 619.23

Le **Compte Administratif** : Le compte administratif 2013 se clôture avec un excédent de 453 498.23 € en fonctionnement, soit environ 30 % des recettes de fonctionnement qui ont été capitalisées pour les affecter quasiment en totalité (453 000 €) aux investissements de l'exercice 2014.

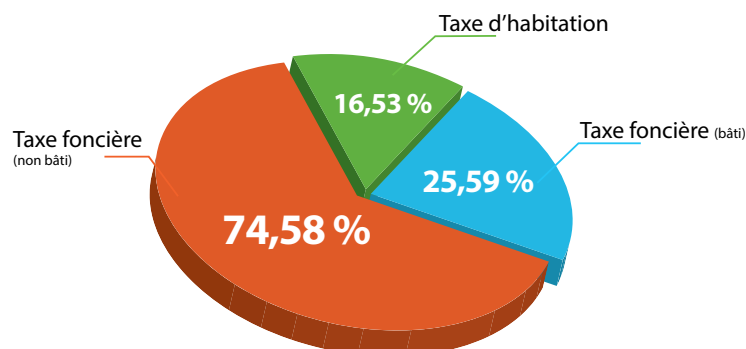


RESULTAT DES EXERCICES EN FONCTIONNEMENT

ANNÉE	2010	2011	2012	2013
-	+ 409 596.58	+ 470 188.64	+ 475 131.95	+ 453 498.23

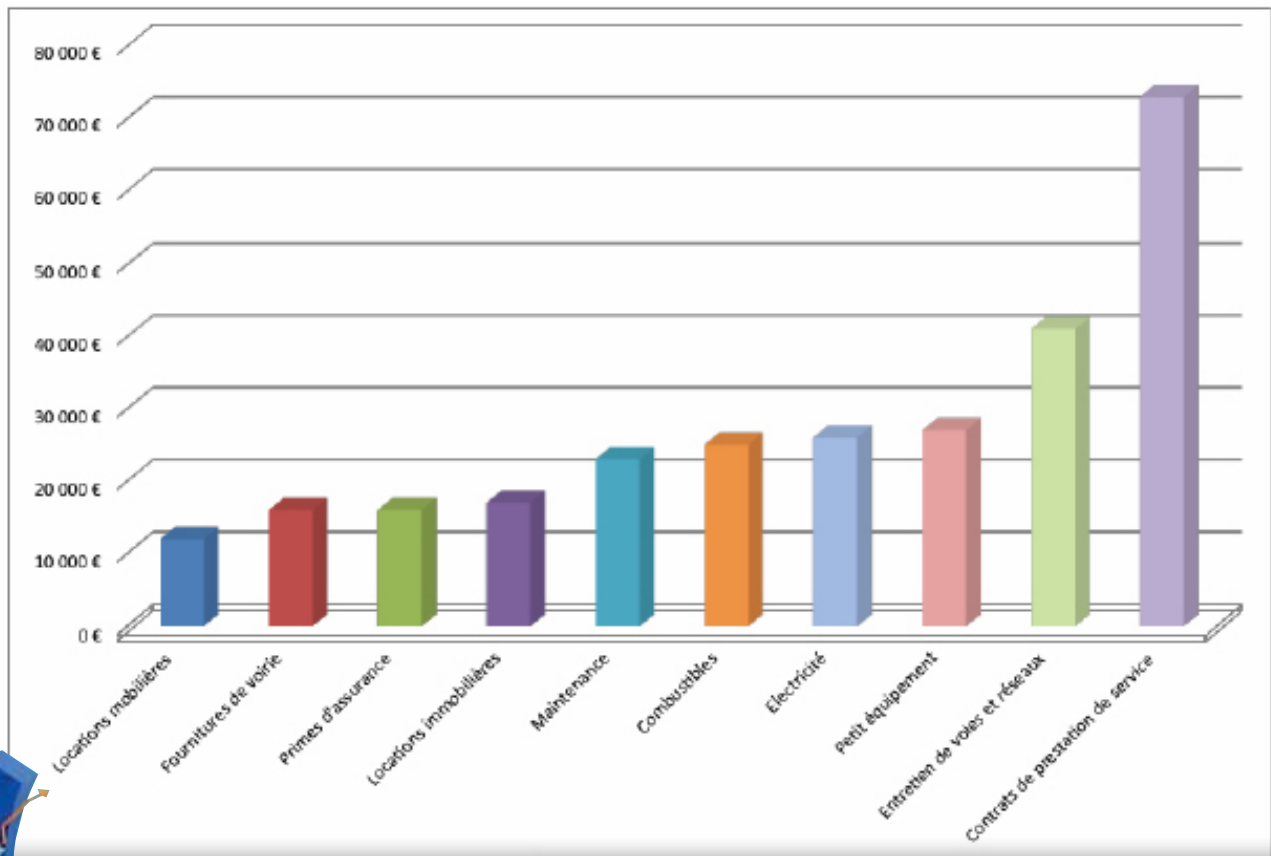
→ Budget primitif

Le budget primitif 2014 du budget principal communal s'équilibre à 1 457 619.23 €. Les dotations (représentant 50 % des recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement) étant amenées à fortement baisser dans un futur très proche, il est très important de maîtriser les dépenses, même si certaines d'entre elles demeurent incompressibles. Aussi, il a été fait le choix, lors du Conseil Municipal du 17 avril 2014, de maintenir les taux d'imposition soit :



Le non-recours à l'emprunt pour les investissements en cours et à venir permet de diminuer progressivement le poids du remboursement des intérêts des emprunts (le remboursement du capital étant budgétisé en dépenses d'investissement). Il a été budgétisé cette année, contrairement aux années passées, une somme supérieure en dépenses imprévues. Il s'agit là de faire face aux éventuels surcoûts liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

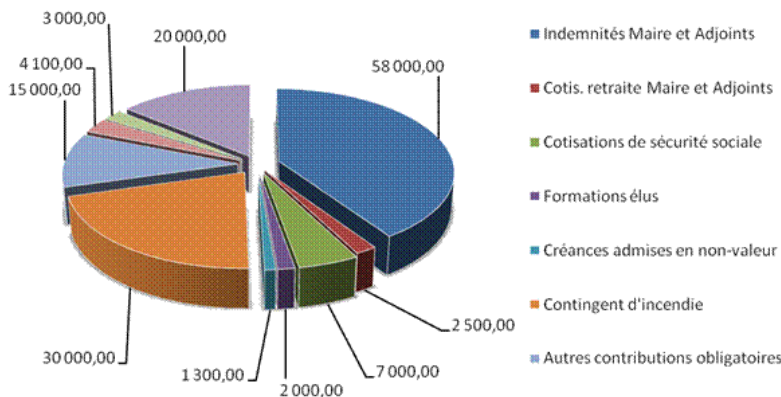
LA PART DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL REPRÉSENTE PRÈS DE 37 % DES DÉPENSES RÉELLES BUDGÉTISÉES.



Les 10 postes les plus importants représentent 2/3 des charges à caractère général. A noter que le poste le plus important de ces derniers reste la restauration scolaire. Elle représente plus de 75 % des dépenses de prestations de service pour 2013. Une gestion plus « responsable » permet de compenser les hausses successives des postes tels que les combustibles, l'eau et l'électricité.



Budgétisation 2014 des charges de gestion courante



► **Section d'investissement**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)

IMPUTATION	CHAPITRES	CA 2012	CA 2013	BP 2014
1641	Remboursement du capital des emprunts	120 279.82	113 067.06	105 000.00
165	Remboursement cautions (logements communaux)	358.65	363.85	1 000,00
20415	Eclairage public	1 603.88	70 428.24	160 000.00
21-23	Opérations d'équipement	172 358.44	392 254.43	1 173 909.35
27	Immobilisations financières	0.00	0.00	185 000.00
041	Opérations de cession	3 432.52	1 481.60	
040	Opérations de transfert		31 062.98	17 000.00
001	Déficit reporté	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		298 033.31	608 658.16	1 641 909.35

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)

Imputation	Chapitres	CA 2012	CA 2013	BP 2014
001	Excédent d'investissement reporté	260 093.89	657 114.19	690 309.35
10222	FCTVA	46 435.89	25 288.39	57 000.00
13	Subventions d'investissement	35 294.19	63 812.70	146 000.00
1641	Emprunts	0,00	0,00	
16441	Placement ligne de trésorerie	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnement	363.85	371.53	
280 415	Amortissement réseau électrique	38 326.80	22 286.49	24 600.00
041	Opération de cession	3 432.52	1 481.60	
040	Opération de cession	101 200.36	36 062.98	
238	Remboursement d'avances et acomptes	0.00	17 549.63	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	271 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé n-1	470 000.00	475 000.00	453 000.00
Recettes de l'exercice		695 053.61	641 853.32	
Recettes de l'exercice avec la part d'excédent d'investissement n-1 reporté		955 147.50	1 298 967.51	1 641 909.35

RESULTAT DES EXERCICES EN INVESTISSEMENT

ANNÉE	2010	2011	2012	2013
-	+ 219 411.18	+ 260 093.89	+ 657 114.19	+ 690 309.35

→ Le Compte Administratif

Le compte administratif 2013 se clôture avec un excédent de 690 309.35 € en section d'investissement.

→ Budget Primitif

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 1 641 909.35 € en dépenses et en recettes.

L'opération « Entrée de bourg Corderie-Rue de Brest représente plus de 33 % des dépenses budgétisées en investissement pour 2014. C'est un programme qui s'est fait en autofinancement permettant ainsi de poursuivre la ligne de conduite visant à réduire le poids des emprunts et cela aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

On notera aussi une budgétisation importante concernant le

lotissement Mezmeur. Il s'agit là de provisionner un éventuel déficit lors de la clôture de l'opération dans le cas où tous les lots ne seraient pas vendus.

Les autres opérations d'équipement mettent en évidence la volonté de maintenir le patrimoine communal.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS : CA 2012 / CA 2013 ET BP 2014

INVESTISSEMENT PAR OPÉRATION	CA 2012	CA 2013	BP 2014
Remb. D'emprunts et opérations de transfert	124 070.99 €	145 975.49 €	123 000.00 €
Op° 61 - Mairie	12 276.58 €	5 518.14 €	14 500.00 €
Op° 83 - Voirie neuve	55 595.62 €	49 437.80 €	53 000.00 €
Op° 84 Matériel Sce Tech.	5 462.62 €	35 010.40 €	1 500.00 €
Op° 89 - Acquisition terrain	0,00 €	1 562,00 €	567 409,35 €
Op° 105 - Tvx écoles	49 503,81 €	2 354,27 €	6 500,00 €
Op° 113 - Eclairage public	1 603,88 €	2 234,69 €	6 800,00 €
Op° 120 - Salle Socio	2 219,23 €	3 010,32 €	3 500,00 €
Op° 128 - Terrain des sports	647,69 €	5 114,14 €	8 000,00 €
Op° 129 - Boulodrome	998,40 €	0,00 €	0,00 €
Op° 133 - Entrée de bourg La Corderie	7 576,66 €	305 386,01 €	550 000,00 €
Op° 134 - Cimetière	1 499,73 €	0,00 €	1 000,00 €
Op° 135 - Etudes urbanisme	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Op° 137 - Eglise	0,00 €	1 034,54 €	0,00 €
Op° 139 - Chapelle du paradis	3 169,40 €	3 763,48 €	0,00 €
Op° 142 - Salle de sports	1 207,36 €	0,00 €	10 000,00 €
Op° 148 - Cœur d'îlot	0,00 €	18 028,44 €	0,00 €
Op° 150 - Bibliothèque	1 141,80 €	1 441,10 €	700,00 €
Op° 157 - Cantine	4 990,19 €	5 811,19 €	1 000,00 €
Op° 160 - Signalisation	9 953,96 €	6 319,62 €	6 000,00 €
Op° 163 - Plantations	694,28 €	0,00 €	1 000,00 €
Op° 167 - Bâtiment Services Techniques	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Op° 171 - Logements sociaux	1 421,27 €	0,00 €	10 000,00 €
Op° 181 - Matériels de sécurité	3 389,94 €	2 201,98 €	0,00 €
Op° 168 - Mezmeur	9 017,84 €	13 305,54 €	220 000,00 €
Op° 169 - Bâtiments communaux	847,82 €	1 168,97 €	17 000,00 €
Op° 170 - Terrain de bi cross	744,24 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	298 033,31 €	608 658,16 €	1 641 909,35 €

Les dépenses d'investissement représentent 608 658.16 € en 2013, dont 50 % concernent l'opération de réhabilitation de l'entrée de bourg et 24 % le remboursement du capital emprunté.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2014 04 10 07

L'an DEUX MIL QUATORZE Le DIX-SEPT AVRIL à vingt heures Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. GAUTIER Alain

DATE D'AFFICHAGE Etaient présents : Mme BELLEGOU Anne, BIDAULT Antoine, BISSON Cyril (arrivé à 20h25), GAUTIER Alain, GUEGAN Michelle, GUILBAUT Romain, GUYOMARD Gérard, HIVARD Josiane, IGIGABEL Laurianne, ILLIEN Monique, JANNIN Eric, LANCIEN Michel, LE PAGE Yvon, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, RONDOT Marie-Ange, TOURBOT Nadine, TREHOREL Annie-Rose, WOESTYN Marc

En exercice 19 Formant la majorité des membres en exercice
Présents 19 Absents excusés :
Votants 19 Mr BIDAULT Antoine a été nommé secrétaire de séance.



VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Le Maire remercie les élus présents lors de la réunion relative à l'attribution des subventions et passe la parole à Mr Michel LANCIEN, 1^{er} Adjoint, qui présente les propositions, et qui a examiné les demandes de subventions reçues en mairie.

Il rappelle les conditions d'accompagnement financier de la commune pour les :

- ➔ Associations communales : présentation du bilan et du prévisionnel, + une fiche descriptive de la structure,
- ➔ Associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, si leur activité n'existe pas sur le territoire, 13 € / jeune, + forfait de 80 € si déplacement pour une sélection nationale,
- ➔ Demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis de familles.

Il rajoute que l'enveloppe portée au budget à l'article 6574 est de 20.000 € ; que les attributions se chiffrent à 17 713 € et qu'une somme de 2 287 € figure donc en provision pour d'autres demandes spécifiques ou des secours exceptionnels. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont présentées, pour un montant global de 17 713 € qui se répartit comme suit :

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

N°1: Associations et amicales communales	15 146.00
Bagad	1 750
Biblio Lecture & Culture: 1,22 x1874= 2 286 + Assurance 360 euros	2 646
ESPLM	3 300
Comité d'animation	800
Cercle Korriganed	1 500
Maxi Dance	1 500
Tennis	650
Ass Le Bathyscaphe	1850
Amicale du Folgoat (Feux artifice 14 juillet)	650
La Nouvelle Pommeritaine (Utilité publique / destruction nuisibles + plan d'eau)	500
N° 2 : Associations sportives et culturelles «Extra Municipales» (adhérents Pomm)	780.00
Club nageur guingampais Effectif 14 : 10 / 4 Retenu = 10	130
Studio Dance et Forme Effectif 21 : 12 / 09 Retenu= 12	156
Canoë Kayak Guingamp Effectif 4 : 4 / 0 Retenu = 04	52
Association Bulle d'Eau Guingamp Effectif 6 : 6 / 0 Retenu = 06	78
Guingamp Roller Skating Effectif 3 : 2 / 1 Retenu = 02	26
Vélo Club Pays de Guingamp Effectif 3 : 2 / 1 Retenu = 02	26
Club Escalade Armor Argoat Plouisy Effectif 8 : 8 / 0 Retenu = 08	104
US PHB / Plouisy Hand Ball Effectif 1 : 1 / 0 Retenu = 01	13
SCB gym Club Effectif 6 : 6 / 0 Retenu = 06	78
Armor Basket Club Guingamp Effectif 6 : 4 / 2 Retenu = 04	52
Association Skol Gouren Bear Effectif 1 : 1 / 0 Retenu = 01	13
Association Loisirs Détente Goudelin Effectif 2 : 2 / 0 Retenu = 02	26
Association Furlukin Circus	13
MX Tréguieux Effectif 1 : 1 / 0 Retenu = 01	13

N° 3: Participations diverses assimilées à des subventions	1207.00
Banque Alimentaire Guingamp: 0, 22 € / 1 874 hbt + 53 € bénéficiaire / 15 en 2013	1 207
N° 4: Demande à caractère " Culturel, solidarité, Humanitaire, ou autres"	580.00
Radio Kreiz-Breiz (50 €)	50
Eau et Rivières - Guingamp	30
Ass Partage Emploi / Association Intermédiaire	30
Secours populaire - ST Brieuc / Guingamp	30
Secours catholique St Brieuc / Antenne local dont à Guingamp	30
Les Restaurants du Cœur	30
Leucémie Espoir Côtes d'Armor	30
Ligue contre le cancer (22)	30
La Pierre Le Bigaut	30
ADOT 22 (Association don organes et tissus humains): 149 porteurs carte / PLV	30
La croix d'or / Alcool Assistance (Plouha / Paimpol / Guingamp)	30
UNAFAM 22 (handicap psychique) / St Brieuc / Paimpol / Bégard / Guingamp	30
Solidarité Paysans 22	50
AFDMA / Accueil Familles de détenus / maison d'arrêt de St Brieuc	30
Croix Rouge Française / St Brieuc + antenne Guingamp	30
Association des diabétiques en Côtes d'Armor	30
Ass France Alzheimer : Dont antenne à Guingamp, Formation à Lanvollon	30
La Rose Espoir / Lutte contre le cancer du sein / Ploumagoar	30
N° 5 : Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres	
Enveloppe "Imprévu / Secours exceptionnels"	
TOTAL GENERAL	17 713.00

Le budget assainissement



► Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)

IMPUTATION	CA 2012	CA 2013	BP 2014
Dépenses imprévues			1 200,00
Autofinancement			3 000,00
Eau - Énergie	11 100,64	12 253,65	14 500,00
Fournitures de petit équipement et matières	1 645,41	2 521,40	4 000,00
Location mobilière	7 005,23	5 299,95	10 000,00
Entretien et réparation sur bien	0,00	1 858,53	3 000,00
Prime d'assurance	1 265,53	1 328,81	1 500,00
Etudes			12 000,00
Services extérieurs divers (SATESE+CDC)	4 559,13	5 648,70	8 100,00
Autre personnel extérieur	12 938,02	14 496,62	14 500,00
Frais de télécommunication	1 483,37	1 269,42	2 000,00
Charges de gestion courante			3 000,00
Pénalités et intérêt moratoires			100,00
Autres charges exceptionnelles	674,78	0,00	100,00
Intérêts des emprunts	20 218,30	19 627,73	23 300,00
Dotations aux amortissements	38 540,00	43 354,40	43 700,00
Dépenses de l'exercice	99 430,41	107 659,21	144 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)

IMPUTATION	CA 2012	CA 2013	BP 2014
Excédent reporté	12 071,84	5 500,00	11 000,00
Redevances assainissement	126 634,32	96 131,31	116 000,00
Produits des activités annexes	300,00	840,00	100,00
Participation de la commune			
Pdts divers de gestion courante (taxe de racc.)	600,00	2 748,00	3 000,00
Pénalités et intérêts moratoires			100,00
Amortissements des subventions	10 322,11	13 674,13	13 800,00
Autres produits exceptionnels	0,00	22,00	0,00
Recettes de l'exercice	137 856,43	113 415,44	144 000,00
Résultat net d'exploitation de l'exercice	38 426,02	5 756,23	
Résultat d'exploitation avec report excédent n-1	50 497,86	11 256,23	

→ Le Compte Administratif :

Le compte administratif 2013 se clôture avec un excédent de 11 256,23 € en section d'exploitation. Cette forte baisse de l'excédent se justifie par le début de l'amortissement de la nouvelle station d'épuration ainsi que par un encaissement des redevances assainissement en forte baisse.

→ Le Budget Primitif :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 144 000 € en section d'exploitation. (fonctionnement)



► Section investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)

Imputation		CA 2012	CA 2013	CA 2014
001	Déficit reporté	53 215,94		
13911	Amortissement des subventions	4 621,22	5 769,81	5 800,00
13913	Amortiss. subv. d'équipement départements	5 452,70	7 556,85	7 600,00
13918	Amortissement des autres subventions	248,19	347,47	400,00
1641	Remboursement du capital de l'emprunt	10 999,27	11 589,84	12 500,00
2135	Aménagement des constructions			10 000,00
2154	Matériel industriel	13 874,51	0,00	11 000,00
21532	Installation réseaux d'assainissement	3 859,15	5 695,20	12 227,96
2157	Agencement et aménagement	265,15	0,00	
2313	Constructions	873,08	68 965,87	32 000,00
2315	Installations techniques			
238	Avances et acomptes versés			
Dépenses de l'exercice		93 409,21	99 925,04	91 527,96

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)

Imputation		CA 2012	CA 2013	CA 2014
002	Excédent antérieur reporté		43 222,76	34 571,73
021	Autofinancement			3 000,00
10222	FCTVA	7 454,47	2 921,75	10 000,00
1068	Réserves	12 000,00	44 997,86	256,23
1311	Subventions Agence de l'Eau	78 637,50	0,00	
1313	Subventions Département			
281311	Amortissements des bâtiments	7 943,94	34 714,89	34 700,00
281532	Amortissement des réseaux	28 071,12	1 011,66	1 200,00
28154	Amortissement du matériel	2 524,94	1 877,39	1 900,00
28157	Amortissement des agencements	0,00	26,51	100,00
28138	Amortissement divers	0,00	5 723,95	5 800,00
Recettes de l'exercice		136 631,97	91 274,01	91 527,96
Résultat d'investissement de l'exercice		96 438,70	-8 651,03	
Résultat d'investissement avec report déficit n-1		43 222,76	34 571,73	

→ Le Compte Administratif :

Le compte administratif 2013 se clôture avec un excédent de 34 571,73 € en section d'investissement.

→ Le Budget Primitif :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 91 527,96 € en section d'investissement.

Réunion de travail sur le plan de valorisation des boues ►



Assainissement collectif : Nouveau plan de valorisation des boues

Environ 435 foyers sont raccordés à l'assainissement collectif sur notre commune, soit environ l'équivalent de 1000 habitants.

La capacité de la station d'épuration étant de 1200 équivalent habitants, il reste encore une marge de manœuvre afin de recevoir de nouveaux habitants sur le bourg de Pommerit Le Vicomte.

Le service d'assainissement collectif communal est exploité en régie: la commune s'occupe du fonctionnement, de la surveillance et de l'entretien des réseaux, elle gère les abonnés, la mise en service des branchements et enfin l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Les services techniques totalisent environ 600 h pour l'entretien et la surveillance de la station. Bien entendu ces charges de personnel sont entièrement au débit du budget assainissement collectif.

Les boues générées par la station sont de deux types :

- Les boues recueillies après le dégrillage, le désablage, le déshuilage et la décantation : elles sont ramassées par entreprise pour être incinérées
- Les boues finales issues du processus de clarification et de déphosphatation : elles sont stockées en silo pour être ensuite épandues sur des terres agricoles.

Ces différentes étapes sont contrôlées par une analyse hebdomadaire (processus d'autosurveillance) réalisée par les services techniques et trimestrielle réalisée par le SATESE (Conseil Général). Elles visent à contrôler les flux entrants et sortants de la station, mais aussi la qualité de l'eau en amont et aval du ruisseau. Elles mesurent : le PH, les teneurs en éléments minéraux et la demande en oxygène (permet de déterminer les niveaux en Matières Organiques).

Les boues sont, elles, analysées avant chaque épandage au même titre que n'importe quel effluent d'élevage.

Utilisées comme fertilisant organique, elles se doivent de répondre à des normes réglementaires drastiques comme les teneurs en minéraux (Azote, phosphore, potasse, magnésium), les métaux lourds (mercure, plomb, zinc,...), mais aussi les micro-polluants organiques comme les hydrocarbures et les fameux PCB (Polychlorobiphényles). Ces analyses sont réalisées par le laboratoire départemental.

Le dimensionnement **du plan d'épandage de la station est de 60 hectares**, depuis juin 2014, il s'est réduit à 25 hectares, suite à un retrait.

En effet, ces surfaces sont mises à disposition par des agriculteurs de la commune.

La réglementation environnementale agricole est de plus en plus contraignante. Entraînant ainsi une baisse de leur possibilité d'accueil pour les boues d'épuration.

Pour l'instant, l'épandage est privilégié à toute autre méthode de valorisation des boues (méthanisation,

compostage,...) car elle est la plus économique et la plus simple.

La commune a donc lancé une étude pour rechercher de nouvelles terres d'épandage sur la commune où dans un rayon très proche.

Le cabinet d'études Aquasol s'est mis en contact avec un certain nombre d'agriculteurs ciblés comme pouvant potentiellement recevoir des boues. Ce nouveau plan d'épandage est en cours d'élaboration.

Chaque situation est minutieusement étudiée : Plan de fumure, surface épandable, analyses de sols,... et débouchera, on le souhaite sur une nouvelle convention d'épandage.

Nous tenons à remercier les agriculteurs qui ont eu un contact avec le cabinet d'étude pour leurs disponibilités et leur accueil ; car sans leur collaboration la pérennité de notre assainissement collectif tel qu'on le connaît aujourd'hui ne serait plus assurée.



Espaces publics et fleurissement

La commune a pendant de nombreuses années, participé aux concours nationaux de fleurissement. Cela a d'ailleurs contribué à sa promotion.

Depuis le mandat précédent, elle s'est engagée **dans une politique d'embellissement plus écologique et durable**, pour des raisons de coûts mais aussi une volonté de changement plus respectueuse de l'environnement. Ainsi, l'utilisation des produits phytosanitaires a baissé de 40% en 6 ans.

Les surfaces enrobées du bourg en font une zone où le désherbage chimique est interdit. Il faut donc avoir recours au désherbage mécanique. L'expérience du thermique n'ayant pas été concluante, les agents du Service Technique, font donc régulièrement un nettoyage



à la balayeuse et à la débroussailleuse à fil, là encore les aléas du climat font que les passages devraient parfois être plus rapprochés.

La place du centre a fait l'objet d'un lavage haute pression, afin de la nettoyer et d'enlever le substrat propice aux herbes indésirables. Les murets et sols sont de nouveau mis en valeur ainsi que le fleurissement estival, même si le déchaussement des pavés est plus visible et demandera une intervention à moyen terme.

Ce nettoyage a été réalisé par une société extérieure car il nécessite un équipement spécifique.



Le fleurissement estival a été mis en place courant mai-juin. Les plants sont auparavant conservés en serre, où ils sont forcés puis mis en place en jardinières. De nouvelles jardinières ont été achetées pour la rue de la Corderie ainsi que du mobilier urbain. Une fois traité et peint, l'ensemble a été mis en place en début d'été 2014. L'aménagement paysager de cette rue (abords des ronds points) se fera cet automne, ainsi que sur la place du centre et rue St Jacques.



La commission "espaces" publics réfléchit à la problématique de désherbage sur les bandes piétonnières situées le long des routes ou en lotissement, car aucune solution n'est satisfaisante jusqu'ici. Même le « tout bitume » ne convient pas car de nombreuses plantes le traversent malgré tout. Le piétinement ne suffit pas à éliminer la végétation.

Le terrain de jeux multifonction est terminé depuis mi-juillet. Il était très attendu, comme en témoigne la fréquentation de cet été ! Nous en profitons pour rappeler aux parents des plus jeunes enfants qu'il existe aussi des aires de jeux au Coeur d'Îlot et dans le parc de la résidence de l'If.





- Le terrain de foot bénéficie quand à lui d'un entretien annuel : un plan de fertilisation spécifique appliqué par les services techniques, scarification et ré-engazonnement général (réalisation par une entreprise extérieure), ainsi que d'un traitement spécifique des zones de but (apport de terre et engazonnement), plan de tontes régulières.

► Concours des Maisons Fleuries :

L'intérêt pour le fleurissement et l'aménagement paysager, des Pommeritains, est très marqué et va bien au-delà des participants, mais ce concours permet de mettre en valeur la passion et le sens du partage que portent les jardiniers inscrits. En effet, il faut que ces jardins soient vus du public. Les critères intègrent bien entendu les harmonies de couleurs, de feuillage, l'alternance annuelles-vivaces, l'originalité mais aussi les notions d'économie d'eau (paillage,

etc...), d'entretien et des techniques alternatives de désherbage.

Organisé fin juin 2014, il a regroupé **28 participants**.

Le jury était composé de 4 personnes extérieures à la commune : Nathalie Le Fric (Gommenec'h), Marina Le Grand et Martine Milon de Goudelin et Gildas Prigent de Squiffiec, conduits par Christophe Pinel et Florence le Saint pour les guider sur la commune.

5 catégories étaient représentées : commerces, façades fleuries, gîtes,

petits jardins et enfin grands jardins. L'ensemble des participants et jury ont été conviés à la réception des prix le samedi 11 octobre.

Ces jardins mettent en valeur les propriétés de ces jardiniers mais apportent aussi pour la commune une image de qualité de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie qui se complète avec le fleurissement communal.

Il en est ressorti le classement suivant :

- **Catégorie « Les commerces »** : 1^{er} / La boulangerie, 6 rue de la mairie, 2^{ème} / Cabinet vétérinaire 16, place du centre
- **Catégorie « Gîtes »** : 1^{er} / Yvon Libouban , Kerbouden, 2^{ème} / Edith Page, Kerhim
- **Catégorie « Façades fleuries »** : 1^{er} / Paulette Gouriou, 9 rue de Brest, René et Annie Kersach, 4 rue du Trieux, 3^{ème} / Murielle Jourand, 4 place du centre
- **Catégorie « Petits Jardins »** : 1^{er} / Yves Page, Pen Ar hoat, 2^{ème} Yves Allain, Kersemper, 3^{ème} / Geoffray Persival, Kerhon.
- **Catégorie « Grands Jardins »** : 1^{er} / Louis Le Pommelec, Hent Don, 2^{ème} Paul Lancien, Lan Thépault, 3^{ème} / Alain Collet, 6 rue Pierre Loti





Réflexion sur le désherbage et la gestion des espaces publics

Visite de la commune d'Etables-sur-Mer :

Dans le cadre de notre réflexion sur le désherbage et la future réglementation zéro phytosanitaire qui s'annonce pour 2021 (2022 pour les particuliers), il est important d'anticiper sur les démarches techniques. Nous savons, par exemple, que les méthodes mécaniques sont très diversifiées en milieu urbain et péri-urbain, mais qu'elles ne sont pas toutes couronnées de succès en terme de résultats sur les plantes, mais aussi dans sa mise en œuvre d'utilisation : multiples passages, utilisation très physique, coûts d'entretien, ...

Après une visite à la commune d'Etables/Mer avant l'été, commune engagée en zéro phyto depuis 2010, les adjoints à la Voirie et aux Espaces Publics ont décidé d'avoir une réflexion conjointe sur les thèmes suivant :

la vitesse, l'entretien des espaces publics sans phytosanitaires, le fleurissement. En effet, cette commune s'est engagée très tôt dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau et a stoppé net l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2004.

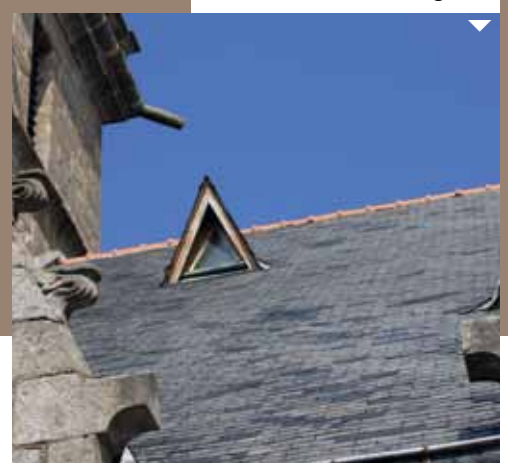
Une délégation de 15 personnes, composée d'élus, des techniciens des services techniques et des membres élus et non élus des commissions voirie et espaces publics, s'est rendue à Etables/Mer, samedi 20 septembre 2014. Le but étant de profiter de leurs expériences et bénéficier du recul qu'ils ont sur leurs démarches.

Leur base de réflexion étant qu'il est illusoire et inutile de vouloir combattre à tout prix ce

que la nature nous impose : une modification des pratiques permet d'agir en préventif, en favorisant par exemple l'enherbement des accotements, plantation de vivaces le long des murets de propriété, réduction des chaussées par une végétalisation, le paillage organique, la gestion différenciée des tontes et parfois la contribution de la population.

Les actions curatives faisant appel à des outils spécifiques tels que : rabot de piste (entretien allées cimetières), balayeuse, tondeuses.

Tout ce mode de gestion a favorisé, également, l'implication des habitants dans le développement des espaces verts en changeant leur angle de vue sur la végétalisation de leur commune.



Vue sur un outeau à l'Eglise

Les travaux et patrimoine :

► Commission travaux :

La nouvelle commission travaux de cette nouvelle mandature, animée par **Florence LE SAINT**, adjointe et **David QUERRIOU**, conseiller délégué,

Sa première réunion s'est tenue le 21 Mai 2014.

Le but étant que cette nouvelle équipe connaisse l'ensemble du patrimoine communal, l'entretien que celui-ci nécessite et les travaux d'investissement à prévoir.

Afin de préparer au mieux ce travail, un recensement auprès des services techniques a été réalisé ainsi que plusieurs visites techniques.

Le patrimoine communal est très conséquent, avec non seulement le **patrimoine bâti** comme la mairie, la bibliothèque, les écoles publiques, la salle des sports, l'église, les chapelles, la salle socio culturelle, les services techniques, le local jeune, le bâtiment 8 à huit, les logements conventionnés...mais aussi le **patrimoine non bâti** comme les terrains de sports (foot, tennis, BMX), les parkings, etc...

Les travaux d'entretien sont donc assez conséquents car il faut non seulement les tenir en l'état mais aussi suivre toute la réglementation qui évolue dans l'accueil du public, au niveau électrique, technique sanitaire (des

contrôles annuels de ces bâtiments sont faits par exemple par l'APAVE), et au niveau des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Nos services techniques ont la compétence pour la majorité de ces travaux, sinon nous faisons appel à des entreprises extérieures. La commission a pu recenser les travaux d'investissements prioritaires à réaliser.

Services techniques : suite aux diverses intempéries de cet hiver, la charpente du bâtiment a sérieusement été touchée. A ce jour nous recherchons la solution. Il est peu probable que nous puissions faire une simple réparation de renfort de la charpente.

Bibliothèque : la toiture en ardoise régulièrement réparée a vécu et sera à changer

Ecole primaire : le tableau électrique étant vétuste et situé dans une salle de restauration, l'ensemble de l'installation est à revoir

Vestiaires du foot : la faïence des douches se décolle, un ré-habillage des murs est à faire ainsi qu'un réaménagement global des locaux.

Ancienne mairie : dans le cadre de la mise en place des TAP (*Temps d'Accueil Périscolaire*), il est nécessaire de réhabiliter une salle, avec travaux de peinture, d'électricité et de plomberie

Eglise :

L'état de la charpente et de la toiture de l'église posait aussi question, quand on sait que cer-

tains communes se retrouve avec des travaux lourds à réaliser.

Une visite avec M. Alain Le BOULZEC, artisan reconnu dans le domaine de la rénovation du patrimoine a été conduite dans les combles de l'église : la charpente est en très bon état.

Il y a un peu de vrillette, mais un traitement localisé suffira.

Concernant la toiture, les outeaux supérieurs (petite fenêtre) pourraient être supprimés, car ils sont en mauvais état (infiltrations par la zinguerie) et n'ont pas d'intérêt architectural. Les bâtiments de France sont d'ailleurs d'accord pour leur suppression.

A l'avenir, au vu de l'état d'ancienneté de la toiture, il faudrait prévoir des tranches de rénovation pour en amortir le coût dans le temps. Tous les ans, un passage d'un professionnel est réalisé afin de réparer les éléments défectueux.

Une intervention de Grégory DUBOIS, couvreur est prévu aussi pour mettre des grillages sur les ouvertures du clocher afin d'interdire les entrées de pigeons et corneilles, et supprimer ces nuisances.

Travaux de voirie

► Quelques informations sur les travaux de voirie

1) **Curage de fossés** : 2 tranches de travaux ont été réalisés en 2014, la première au mois d'Avril 2014 a concerné les routes allant de Tycoat à Kermilon, la route de Rhun-groas, celle de Keravel et celle de Kermoisan-sparl.

La deuxième tranche a été réalisée au mois de septembre 2014, sur les routes de Pouldu, St Callac, Lanveur, Montant, Mezmeur et Kerlan.

2) **Voirie neuve** : La commission de voirie s'est réunie à 2 reprises, (le 20 Mai et le 6 Juin) pour faire des propositions pour le conseil municipal du 10 Septembre. Les choix qui ont été retenus pour l'année 2014 concernent le chemin de Poul Ranet, qui a été gravillonné en régie par le service technique fin Septembre pour une dépense de 5 360 €.

La route de Pouldu et le parking derrière l'ancienne mairie ont été réalisés, début octobre 2014, en enrobés par l'entreprise Colas, mieux disante sur ce marché, pour un montant global de 34 691 €.

3) **Entretien de voirie**: Comme chaque année, le service technique est passé sur toute la voirie communale fin Septembre pour réaliser le gravillonnage nécessaire.

► Travaux rue de Brest

La rue de Brest, comme celle de la Corderie étant sur un axe départemental le financement de l'enrobé est assurée par le Conseil Général 22.

Toujours dans le cadre de l'amélioration de **la sécurité, il a été décidé de mettre un sens interdit** en venant de la rue Millstreet vers la rue de Brest. Concrètement Les voitures, souhaitant aller direction le centre bourg venant de Parc lan et des parkings de la salle socio culturelle, devront maintenant emprunter soit :

- La rue de Hent Mézennes
- La rue du Trieux / Per Hent Trépos.

Ce chantier de réhabilitation des rues de La Corderie et de Brest, aura donc pris près de deux années. Nous remercions les riverains qui ont connus quelques périodes de désagréments ainsi que les commerçants. L'ensemble a été réalisé conformément aux engagements pris lors notamment des réunions d'échanges avec la population.

► Lotissement de Mezmeur :

Les travaux de voirie et d'éclairage public ont été réalisés fin Juillet et courant Septembre par les entreprises, LE DU et EUROVIA, sous le contrôle de l'entreprise GEOMAT maitre d'oeuvre. Les enrobés des trottoirs et de voirie sont faits et le chantier sera terminé pour fin Octobre 2014.

La première tranche de ce lotissement comprend 12 lots dont 10 lots sont vendus sur lesquels 7 maisons sont terminées et les 3 autres sont en chantier et un compromis a été signé pour un autre lot.



► **Projet de chemin piétonnier :**

Dans la continuité des travaux de la rue de la Corderie, la réalisation d'un chemin piétonnier est prévue. Il partira de la zone artisanale de la Rotonde, pour rejoindre Kerivoa en longeant la parcelle le long du talus à l'intérieur de la zone, puis traversera la route départementale pour arriver à Kerivoa. Ce chemin permettra aux marcheurs de parcourir dans de bonnes conditions de sécurité une boucle de partant du bourg pour revenir par Kervec, Rhun Groas et Mezmeur, **qui représenterait près de 5 km.**, relativement sécurisé et agréable, pour une ballade de détente. Des consultations d'entreprises sont en cours pour attribuer ce marché.

► **Amenagement de Kermilon :**

Les travaux de busage et d'aménagement des bas-cotés ont été réalisés au mois de Mai 2014.

La fin de ce chantier est prévue pour le printemps 2015, car les choix concernant le chemin piétonnier sont à finaliser, pour sélectionner les matériaux permettant l'entretien le plus facile dans le temps.

► **Peinture au sol :**

Une intervention des services du Conseil Général est prévue autour du 15 Octobre pour refaire les peintures au sol dans le bourg, pour une dépense de **3 620€**.



► **Achat d'un radar pédagogique :**

Suite aux nombreuses plaintes concernant la vitesse des véhicules dans les entrées de bourg, nous avons sollicité les services de la DDTM pour un prêt temporaire d'un radar pédagogique.

Ce radar a été posé Hent ar Baradoz, en direction du Merzer, du 14 Avril au 6 Mai 2014.

Les enregistrements se sont portés sur 6 900 véhicules et il en ressort que 54% des véhicules dépassent la vitesse autorisée de 50 km/h.

Et plus grave encore, près de 6 %, soit 378 véhicules sont passés à plus de 80 km/h !

Suite à cette expérience et sur proposition de la commission de voirie, l'achat d'un radar pédagogique a été budgétisé. Il pourra être déplacé selon les besoins dans toutes les entrées de bourg. L'enregistrement des vitesses permettra à la commission de voirie de faire des propositions d'aménagement au conseil municipal pour diminuer la vitesse des véhicules..... Mais le meilleur moyen reste que chacun d'entre nous en prenions conscience et soyons rigoureux sur le respect du code de la route et tout particulièrement sur le respect des vitesses en agglomération.



► Matériel de desherbage :

Pour faciliter le désherbage et l'entretien du bourg ainsi que pour gagner en temps et en efficacité, des délégations d'adjoints se sont rendus, accompagnés de Laurent Mahé, responsable des services techniques, à des démonstrations de matériel à Pont Melvez, Lanvollon et Guingamp. La réflexion engagée avant l'été sera poursuivie cet hiver, avec pour objectif de trouver le ou les équipements qui nous conviendraient. Un achat en mutualisation avec une autre commune sera recherché, pour permettre un meilleur financement par le SMEGA.

► Le Folgoat :

Des travaux de renforcement de réseaux électriques ont été réalisés au mois de Septembre au Folgoat. Ces travaux ont été décidés par le SDE (syndicat départemental d'électricité) et confiés à l'entreprise LE DU. Une partie du réseau a été enfouie et l'autre restera en aérien. La mise en service des nouveaux réseaux est prévue au mois de Décembre 2014 et sera suivie de l'enlèvement des anciens poteaux.

Urbanisme et développement économique

Quelques Chiffres clés du groupe Triskalia :

- Une entreprise coopérative
- 4800 salariés,
- 18 000 agriculteurs adhérents
- 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2013
- 300 sites dont celui de Pommerit Le Vicomte
- Quelques données de son rôle économique :
360 millions de litres de lait, 171 millions d'œufs,
33 510 gros bovins, 1 700 000 porcs....
- Connus par le grand public par ses magasins de commercialisation dont :
 - Distribution grand public : Magasin Vert, Point Vert, Gamm Vert, Comptoir du Village).
 - Distribution professionnelle (CultiVert, Hortalis, matériel espaces verts, machinisme agricole...)
 - Distribution de fioul (Sicarbu Ouest).



C'est pourquoi dès la connaissance de cette décision, après une première information en conseil municipal, la commission Urbanisme / développement économique s'est réunie et collectivement, nous avons fait une première visite du site.

Le 16 Juillet 2014, nous avons réuni l'ensemble des commerçants et artisans de la commune pour échanger avec eux de cette situation, afin de mesurer quels intérêts ce lieu pouvait représenter pour les uns et les autres.

Puis le 10 septembre 2014 nous avons rencontré l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF), qui peut accompagner les collectivités qui se trouvent dans ce type de situation.

Leur accompagnement peut être de plusieurs ordres et en premier lieu pour réaliser une étude approfondie sur la nature du site afin d'en mesurer les atouts mais aussi les contraintes avant toute autre décision.

A ce stade, la municipalité a validé son accord de poursuivre la démarche avec l'EPF, qui validera cette demande lors de son bureau de novembre 2014.

Triskalia : Extrait du site Internet du groupe

Né en 2010, par une fusion de plusieurs coopératives dont la CAM 56, Coopagri Bretagne et L'Union EOLYS, pour créer la première coopérative de Bretagne

Mais comme très souvent, des regroupements sont souvent suivis de « restructuration et réorganisation » et au regard de leurs 300 sites, le groupe a lancé un projet de fermeture de plusieurs sites dont celui de POMMERIT LE VICOMTE.

Information « non officielle », qui circulait en début d'année 2014, notamment en mars, **la mairie a été réellement informée du projet de fermeture du site de Pommerit Le Vicomte en avril 2014**, par une rencontre en mairie avec le responsable en charge des sites, puis ensuite confirmée par courrier.

Ce site particulièrement stratégique, situé en plein cœur de notre bourg, à proximité des commerces, qui représente 5 500 m² de terrain, dont 800 m² construit, ne peut nous laisser insensibles.



Cabinet Médical : Offre de soins sur le territoire un enjeu !

Lors de la mandature précédente, sur les années 2009 / 2012, la municipalité avait déjà engagé des contacts avec l'ensemble des professions de santé (kiné, dentiste et médecins...), pour projeter ces services sur l'avenir, compte tenu de la prochaine application des normes d'accessibilité dans les lieux publics et de l'évolution de la pyramide des âges des professionnels.

A ce stade en 2012, après diverses hypothèses dont un projet sur la zone artisanale de la Rotonde, cela n'avait pas débouché sur une perspective de projet en commun.

Le 08 juillet 2014, à la demande des propriétaires du cabinet médical (SCI SAIZOU / LETOCARD), nous avons organisé une rencontre entre propriétaires et locataires, afin d'échanger sur les perspectives d'évolution, compte tenu du départ prochain d'un des praticiens.

Mi août 2014, nous recevions une copie d'un courrier adressé par la SCI, propriétaire du cabinet médical, à ses locataires, leur annonçant son intention de dissoudre celle-ci et de mettre en vente le cabinet médical.

Le 26 août 2014, nous recevions en mairie, selon les règles du code d'urbanisme, une demande de droits de préemption sous la forme d'une DAB (Demande d'Acquisition de Biens par laquelle la SCI propose à la commune d'acheter le cabinet médical pour un montant de 80 000€.

La collectivité a alors 2 mois pour étudier la proposition et faire valoir sa position, soit dans ce cas, avant le 26 octobre 2014. L'offre de soins et des services médicaux et la présence de médecins en zone rurale représentent un enjeu important pour la population.

La commission urbanisme / développement économique a de nouveau travaillé sur les différents scénarios.

M. Le Maire a mobilisé toutes les expertises nécessaires afin qu'avant le 26 octobre 2014, nous puissions raisonnablement, lors d'un conseil municipal prendre une orientation mesurée.

Nous avons alors sollicité France Domaine, L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB), le cabinet conseil l'Office Santé pour des conseils et des avis. Nous avons aussi rencontré de nouveau les locataires et futures locataires, le 13 octobre 2014.

Fort de ces éléments, Le Conseil Municipal réuni en séance plénière le jeudi 23 octobre 2014 a pris une délibération à l'unanimité pour refuser cette offre à 80 000 €, compte tenu des différents paramètres à prendre en compte.

Cette décision du Conseil municipal n'est bien entendue pas une fin en soi.

La réflexion va se poursuivre avec les médecins locataires qui ont exprimé un fort intérêt à poursuivre leur activité sur la Commune de Pommerit Le Vicomte.

Des contacts vont être pris avec différentes instances ayant compétences dans ces domaines d'activités dont l'ARS, Le Conseil Régional...

L'ensemble des élus est bien conscient, que la présence de l'offre de soins et tout particulièrement la présence d'un cabinet médical avec ses médecins sont vitales pour le territoire et pour l'ensemble des autres services qui font partie de cette chaîne.

Une brochure récente du Conseil Régional, intitulée :

« Favoriser la présence médicale dans les territoires, un enjeu fort des territoires. » donne des témoignages et évoque les axes de réflexion suivants :

- ➔ Anticiper sur la démographie médicale, sur la pyramide des âges des professionnels de santé,
- ➔ Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de la santé,
- ➔ Favoriser la coordination de l'ensemble des professions médicales et socio-médicales,
- ➔ Disposer de conditions favorables à l'ins-

tallation de jeunes praticiens,
➔ Valoriser les atouts du territoire, pour attirer de nouvelles initiatives d'installation.

Ces points représentent quelques uns des leviers qui favoriseront cette présence médicale. La municipalité et le conseil municipal expriment une volonté forte, pour mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs.

DIA, DAB qu'est ce que c'est ?

Ces 2 procédures sont régies par le code de l'urbanisme. C'est une Demande de droits de préemption.

Cette demande comprend deux options :

○ Une option intitulée « **Déclaration d'Intention d'Aliéner** » (DIA).

Le vendeur d'une maison ou d'un bâtiment se trouvant en zone U doit faire connaître à la collectivité la proposition d'achat faite par un futur acquéreur afin que la collectivité puisse faire valoir ou non son droit de préemption.

○ Une option intitulée « **Demande d'Acquisition d'un Bien** » (DAB),

A ce stade, le vendeur n'a pas de proposition d'achat par un tiers.

Le vendeur, d'une maison ou d'un bâtiment se trouvant en zone U, fait une proposition d'achat par la collectivité.

Que ce soit la procédure DIA ou DAB, la collectivité a un délai de 2 mois pour faire valoir sa position.

Si la procédure DIA est connue, la procédure DAB est peu connue en zone rurale.

La Poste : La direction voudrait modifier les heures et jours d'ouverture !!

Au cours du derniers mois, la municipalité a rencontré les dirigeants de la poste (M. TOUPIN en charge des relations avec les collectivités et Mme. HOULLER, responsable du groupe postal de Guingamp). Ceux-ci ont présenté un rapport sur les évolutions des activités du bureau de la Poste

de Pommerit Le Vicomte, sur les trois dernières années. Cette évolution donne une baisse de l'activité et en conséquence la direction de la Poste par courrier reçu en mairie ces derniers jours, propose une réduction de l'amplitude horaire d'ouverture de 20h 30 à 17 h 30 et préconise une fermeture du bureau le samedi matin et cela à partir de février 2015.

La municipalité de l'entend pas ainsi et une contre proposition sera adressée à la direction de la Poste dans les prochains jours.

Nous devons rester vigilants pour que ce service public continue de répondre aux attentes et aux besoins des pommeritains.



Commission Communication :

Composée de 15 membres dont 7 élus et 8 membres extérieurs, elle s'est réunie 4 fois depuis le début de cette mandature.

Dans un premier temps, nous avons échangé sur les priorités à mettre en place au niveau de la commune.

Il en est ressorti :

Le maintien de l'élaboration du **bulletin municipal** dans la version actuelle avec un objectif de réalisation de deux n° par an. Il a été aussi évoqué l'idée de réaliser un format allégé type A4, entre la sortie des bulletins pour diffuser l'information la plus proche du temps réel.

• **Le renouvellement du plan guide.** A ce stade nous avons relancé la société « Media Plus Communication », qui devrait prendre contact avec l'ensemble des artisans et commerçants de la commune, ainsi que des prestataires pour la campagne de publicité et le collectage de fonds pour la réalisation de cette plaquette.

La municipalité remercie par avance du bon accueil que les commerçants et artisans effectueront lors du passage des commerciaux de cette société.

Notons que la réalisation de cette

plaquette est possible grâce aux emplacements publicitaires mis à votre disposition.

En complémentarité, la commission va travailler à la réactualisation des informations contenues dans la plaquette guide. Celle-ci sera éditée en 1500 exemplaires et chaque foyer pommeritain en aura un exemplaire.

La création d'un site Internet :

Ce projet considéré prioritaire, fait l'unanimité au sein de la commission et pas moins de 3 réunions de travail se sont concentrées sur ce projet. Lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2014, à l'unanimité les élus ont retenu l'adhésion au Réseau des Communes et opté pour « la version Intégrale ».

D'ici 2 à 3 mois, courant le 1^{er} trimestre 2015, le site Internet communal devrait devenir une réalité. Un nouveau moyen de communication, ainsi que de valorisation de la commune, sera à la disposition de la mairie et de la population pommeritaine.

Panneau de signalisation au centre bourg :

Comme vous avez pu le constater les deux panneaux (près de l'église et place de la mairie) sont tant obsolètes par les informations, que par l'usure des cartographies et autres informations.

Une réflexion est en cours avec le service SIG* de la CCLP* et un imprimeur pour la réalisation d'un nouveau support.

Autres sujets :

L'organisation d'un évènement et d'une plaquette à l'attention des nouveaux arrivants ont été aussi été évoqués.

La mise en œuvre de soirées thématiques sur la mémoire vivante en lien avec les travaux réalisés par Xavier COTTIN tant lors de l'élaboration du livre « L'enfance pommeritaine de Victor Coliou » que de sa recherche sur la guerre 14 / 18, plaquettes signalétiques de mise en valeur du patrimoine....

• CCLP = Communauté des communes Lanvollon / Plouha

• SIG = Système d'information géographique



La parole à la Minorité

La voix de la Minorité

Voici maintenant plusieurs mois que nous avons fait notre entrée au sein du Conseil Municipal. Nous remercions encore les nombreux électeurs (près de la moitié des votants) qui nous ont fait confiance.

Nous avons à cœur de vous représenter efficacement et nous travaillons de façon constructive avec l'ensemble des conseillers dans un seul but :
Tout faire pour le bien des Pommeritains.

Notre participation est bien réelle et nous faisons ainsi partie de toutes les commissions qui régissent les affaires de la Commune. Nous sommes aussi présents au sein de la Communauté de Communes, Marie-Ange Rondot étant conseillère communautaire.

L'actualité a rejoint notre programme de campagne. En effet, le site Internet, le pôle santé, la revitalisation du centre bourg et la vie économique en général sont au centre

des priorités que nous traitons actuellement tous ensemble. C'est ce que nous souhaitons pour l'avenir de Pommerit Le Vicomte et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Un sujet reste au cœur de nos préoccupations : l'égalité entre tous les enfants de la commune, qu'ils soient à l'école publique ou à l'école Sainte-Anne. C'est une chance pour la Commune et ses habitants d'avoir 2 écoles et donc le choix pour la scolarité des enfants.

Nous formons le vœu que la contribution financière de la Commune au fonctionnement des deux écoles soit réellement équitable.

Nous nous tenons à votre disposition pour être votre « porte-parole » au sein du Conseil Municipal et vous remercions encore de votre confiance.

Marie-Ange Rondot et Antoine Bidault.

La voix de l'opposition

Chères pommeritaines, chers Pommeritains

Le 23 mars dernier, vous nous avez massivement exprimé votre soutien et votre confiance.
Nous vous en sommes reconnaissants et vous remercions.

Certes, nous n'avons pas l'expérience de la gestion des affaires communales et nous n'avons pas non plus la prétention de maîtriser tous les dossiers. Néanmoins, nous avons l'ambition d'insuffler une vraie dynamique pour Pommerit-Le-Vicomte.

Nous sommes persuadés que nous pouvons avancer et envisager un nouveau dynamisme pour Pommerit-Le-Vicomte malgré les difficultés que nous rencontrerons en chemin. Nous participerons activement à relever les défis qui nous attendent.

Nos différences et nos divergences sont nécessaires pour les six années à venir, elles favoriseront un esprit inventif et constructif. C'est notre état d'esprit.

Nous voulons des projets et nous resterons vigilants dans les choix et les priorités des actions à mener pour Pommerit-Le-Vicomte.

Nous sommes persuadés que chacun, à Pommerit-Le-Vicomte, détient une part de cette initiative collective sur laquelle repose cette dynamique que nous voulons pour PLV. Nous aurons à cœur de défendre les intérêts locaux par le choix de décisions cohérentes dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

Nous connaissons votre engagement pour votre commune et nous voulons davantage mettre en lumière les réussites pommeritaines.

Nous serons résolument attachés à défendre la démocratie participative. Vous, comme nous, avons une légitimité à prendre part aux débats, à soumettre nos points de vue qui portent sur l'avenir de notre commune. C'est pourquoi, nous sommes ouverts à toutes vos suggestions et serons à votre écoute.

Nous voulons être confiants et optimistes pour Pommerit-le-Vicomte, en faisant des choix cohérents.

Cette cohérence, nous la défendrons sans jamais quitter du regard le service des Pommeritains.

Yvon LE PAGE et Annie-Rose TREHOREL

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance et rendu obligatoire dans chaque commune par la loi du 15 Juillet 1883.

C'est en 1978 que le bureau d'aide sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nom qui sera consacré qu'en 1986 par la loi du 06 Janvier 1986.

Ce n'est qu'en 1995 que sont enfin précisés les missions et l'organisation du CCAS par un décret.

Le principe est que chaque commune doit constituer un centre communal d'action sociale.



Les attributions du CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, Services Sociaux du CG22, Associations).

Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés lutte contre l'exclusion.

Le CCAS a des attributions obligatoires et des attributions facultatives.

Les attributions obligatoires :

Il est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.

Les attributions facultatives :

Dans la mise en place de ses actions et interventions au titre de l'aide sociale facultatives, le CCAS doit se conformer à trois principes fondamentaux :

- La spécialité territoriale : Il ne peut intervenir qu'au bénéfice des personnes résidant dans la commune.
- La spécialité matérielle : Il ne peut intervenir que dans le cadre d'actions à caractère social.
- L'égalité de traitement : Toutes les personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide de la collectivité

Les établissements :

Le CCAS peut créer et gérer les établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- En matière d'accompagnement des personnes âgées : foyers logements, maisons de retraite médicalisées, EHPAD, services de soins infirmiers à domicile, service prestataire et mandataire d'aide-ménagère.

Concernant le CCAS de Pommerit Le Vicomte, une des ses fortes spécificités concerne la gestion de l'EHPAD / Résidence de l'IF avec ses 130 résidents et près de 90 salariés.

Les services à la personne :

- Service de portage /livraison à domicile (repas, médicaments...)
- Petits dépannages et entretien à domicile.

Ces services ainsi que ceux qui concernent les services à domicile sont assurés par Le Comité Cantonal d'Entraide (cf voir article sur le CCE plus loin).

Les membres du CCAS

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration, qui comprend le maire qui en est le président de droit et en nombre égal **04 membres élus** en son sein par le conseil municipal et **04 membres nommés par le maire** parmi les personnes non membres du conseil mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de l'action sociale et des familles.

Les 04 membres nommés par le maire sont issus prioritairement des représentations suivantes :

- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- Associations des retraités et de personnes âgées,
- Associations ou organismes œuvrant en direction de personnes handicapées du département,

Les membres du CCAS de Pommerit - Le vicomte pour la mandature 2014 / 2020 sont :

Président : Alain GAUTIER, **Vice-président** : Michel LANCIEN

Les membres élus : Josiane HIVARD, Michel LANCIEN (qui assure la vice présidence), Yvon Le PAGE, Marc WOESTYN

Les membres nommés : ALLAIN Yves, COLOMBARD Claudy, DUEGAIN Martine, PAGE Anne-Marie.

Dans le règlement intérieur du CCAS de Pommerit le Vicomte, il a été décidé d'une réunion une fois par mois axée sur :

- 1) Volet social (3 à 4 réunions dans l'année)
- 2) Volet EHPAD en présence de sa Directrice M^{me} THOMAS (8 à 10 réunions dans l'année).

Restructuration de la résidence de l'If

L'architecture, vecteur de soins



Vue sur la résidence de l'If

► **La résidence de l'If est actuellement engagée dans un programme de restructuration d'envergure piloté par Côtes d'Armor Habitat.**

La restructuration répond évidemment aux besoins nouveaux apparus depuis la création de l'établissement il y a plus de 30 ans ainsi qu'à une réglementation en perpétuelle évolution (normes d'accessibilité, normes d'hygiène et de sécurité,...). Elle répond aussi au projet porté par l'établissement dans lequel l'architecture représente un vecteur important de soins et d'accompagnement du résident.

La démarche de bienveillance sous le concept « humanité »

nous a amenés à créer des unités devie à taille humaine permettant au nouveau résident de recréer plus facilement des liens sociaux à son arrivée et de faire naître en lui un sentiment d'appartenance. Ainsi s'est construite, petit à petit, une vie d'unité, avec des espaces communs « grappillés ici et là », permettant ainsi de partager le petit déjeuner, le goûter, parfois les repas. Cette nouvelle organisation satisfait aujourd'hui les usagers en terme d'accompagnement et favorise l'implication du personnel par une meilleure connaissance mutuelle. Notre projet architectural s'oriente ainsi vers la création de petites unités de vie avec des espaces communs dédiés.

Une première phase de programmation est en cours et se poursuivra jusqu'en juillet 2015 avec l'attribution du marché en conception-

réalisation. Ce marché permet, dès son attribution, la maîtrise de l'enveloppe financière. En revanche il nécessite au préalable une description détaillée du programme.

La phase d'étude de 4 mois précèdera la phase de travaux, programmée de mars 2016 à avril 2019.

Vous trouverez ci-après une première simulation de la programmation qui couvre de 2014 à 2019....

POMMERIT LE VICOMTE

Résidence de l'IF-130 résidents

Calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération de réhabilitation



Dates (Opération)	Dates (Administratif)	Durées (M)	Objets (suivi opération)	Objets (suivi administratif)
24 Janvier 2014		M 0	Lancement des réunions pour établissement du programme	
Septembre 2014			Lancement des diagnostics de l'existant	
30 septembre 2014			Réunion de mise au point du programme	
16 Octobre 2014			Réunion de mise au point du programme	
	15 Octobre 2014			Lancement AAPC - Avis d'Appel Public à la Concurrence européen (publicité) Délai minimum : 37 jours pouvant être ramené à 30 jours avec publicité électronique
31 Octobre 2014			Réunion de mise au point du programme	
14 Novembre 2014			Réunion de mise au point du programme	
	15 Novembre 2014			Réception des candidatures (environ 7 à 10 dossiers) Enregistrement des candidats
28 Novembre 2014			Réunion de mise au point du programme	
	1 ^{er} Décembre 2014			JURY 1 ^{ère} PHASE : Réunion du jury pour avis
11 Décembre 2014			Réunion de mise au point du programme	
	15 Décembre 2014			JURY 1 ^{ère} PHASE : Pouvoir adjudicateur arrête 5 candidatures suite à l'avis du Jury
18 Décembre 2014			Réunion de mise au point du programme	
	5 Janvier 2015	M + 12 mois		Envoi lettre de consultation aux candidats retenus (Programme, RC, CCAP, AE)
	Avril 2015	M 15		Réception des offres : réception par le maître d'ouvrage
		M 16		Analyse des 5 dossiers administratifs et techniques par le maître d'ouvrage. Le dossier technique est constitué d'un APS plus complet (ex : étude thermique, descriptif, etc.)
	Juin 2015	M 18		JURY 2 ^{ème} PHASE - Réunion du jury pour avis après une phase d'audition et ATTRIBUTION
	Juillet 2015	M 19		La Commission d'Appel d'Offres classe les offres et attribue le marché. Le cas échéant, une mise au point du marché est rédigée (carnet des écarts). APS de projet (AVEC entreprises)
	Septembre 2015	M 21	APS de projet (AVEC entreprises)	
	Novembre 2015	M 22	APD suivi du PERMIS DE CONSTRUIRE	
	Février 2016	M 23	PRO	
		M 24		
		M 25	Démarrage période de préparation	
	Avril 2016	M 26	Démarrage des Travaux	
	Avril 2019	M 62	Fin de l'opération	

PHASE PROGRAMMATION

PHASE ETUDES

PHASE TRAVAUX



Quoi de neuf à l'école Publique ?

Ça y est, c'est fait ! C'est sous le soleil que tout le monde a repris le chemin de l'école pour découvrir les nouveautés de la rentrée 2014 :

Pour la première fois, 23 élèves sont inscrits en petite section et 6 en toute petite section, assurant la relève des 17 élèves partis en 6^{ème}. Jamais l'école n'avait vu autant de nouveaux visages chez les petits !

Au total, nous comptons donc 139 élèves.

- 29 en TPS, PS dans la classe de M^{me} Rieul,
- 32 en MS, GS avec M^{me} Rozé,
- 18 en CP chez M^{me} Le Fric,
- 28 en CE1/CE2 avec M^{me} Siohan et Morgane Le Guilloux (le lundi)
- 32 en CM1/CM2 dans la classe de M. Allain.

Chez les enseignants, deux arrivants également : **M. Allain** et **M^{me} Siohan** respectivement chargés des élèves de CM et CE. **M^{me} Siohan** a pris la suite de **M^{me} Le Mat** à la direction de l'école. **Claire Isambert** a rejoint **Marie-Ange Gabrillagues** ; elles interviennent en tant

qu'auxiliaires de vie scolaire auprès de trois enfants qui en ont besoin.

Dès la rentrée, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place, permettant aux enfants de l'élémentaire de raccourcir leurs journées de classe: deux fois par semaine ils terminent à 15h et bénéficient des activités mises en place par la Mairie sous la responsabilité de Patricia Derrien. Au programme: activités manuelles, physiques ou culturelles. En contre- partie, tous les élèves fréquentent désormais l'école le mercredi matin.

Il ne reste plus qu'à travailler et mettre en place les nouveaux projets de l'année : une surprise musicale, la participation à « école et cinéma » ou encore une sortie à la Roche-Jagu. Sans compter sur d'autres projets qui naîtront en cours d'année....





Ecole Sainte - Anne

Voici la photo de nos maisons des 3 petits cochons, suite à la lecture de ce conte en classe.

Tout au long de l'année, la classe de maternelle travaillera sur les contes traditionnels. Nous avons commencé par le conte des trois petits cochons. Nous avons tout d'abord écouté l'histoire lue par la maîtresse puis théâtralisée avec des marionnettes à doigts. Ensuite, nous avons décidé de construire les maisons des trois petits cochons. Les petits ont peint les maisons puis les moyens et les grands ont collé des matériaux pour les décorer (raffia, brindilles et gommettes rouges).

Depuis, nous pouvons jouer avec nos maisons et raconter nous-même l'histoire à l'aide des marionnettes !



Les élèves de la classe de CP CE1 de l'école Ste Anne ont mis en valeur leur prénom à travers diverses techniques artistiques. Ils ont tout d'abord modelé les lettres de leur prénom avec du papier aluminium. Puis lors d'une seconde séance, ils ont préparé le support avec des pastels et de l'encre colorée. Un beau rendu pour décorer la classe !

10 séances de piscine pour tous les élèves du CP au CM2.



Classe de rivière de 2 nuits et 3 journées au centre régional d'initiation à la rivière à Belle-Isle-en-Terre pour les CE2-CM.

En lien avec le projet sur l'environnement mené par l'école sur 3 ans et le thème de l'eau durant la première année.

Au programme des 3 journées : pêche d'invertébrés aquatiques, jeu de piste à la recherche de la loutre, fabrication et pose de moulins à eau, visite de l'aquarium et découverte du vocabulaire autour de la rivière.

2 nuits en collectivité au château de Lady Mond. 3 journées sous le soleil.

Sortie pédagogique financée à 50% par l'APEL

Les services municipaux liés aux écoles :

► Sur une semaine, il y a **24 heures de classe et 24h 25 de services municipaux liés à l'école.**



La restauration municipale : Une ruche en effervescence

202 enfants fréquentent les écoles de Pommerit le Vicomte, (140 à l'école publique et 62 à l'école Sainte Anne).

Plus de 75 % des enfants inscrits dans les écoles bénéficient régulièrement ou occasionnellement de la restauration communale. En moyenne, **150 repas** sont servis chaque jour.

Isabelle est présente dès 9h00 pour recenser près des écoles le nombre de repas nécessaires, pour passer la commande à RESTECO, (le prestataire qui nous livre les repas en liaison chaude), pour réceptionner cette commande et la placer au chaud dans les meubles- chauffe plats ou dans les frigos. Elle est aidée à 11h00 par Nathalie : elles préparent alors les salles de restauration et mettent le couvert pour accueillir les enfants.

A 12h00, les premiers enfants s'installent : (100 enfants en moyenne) les enfants de l'école Sainte-Anne ainsi que les maternelles et les CP de l'école publique : Lucienne et Marie Annick aident les 24 enfants de 2 à 3 ans à prendre leur repas dans une petite salle, loin du bruit des grands. Le grand réfectoire est séparé en deux. Marie Noëlle et Nathalie s'occupent des enfants de 4 à 5 ans et Mireille et Isabelle accompagnent les enfants de CP à CM.

A 12h 40, le premier service est terminé : Mireille et Isabelle vont pouvoir alors, sans perdre de temps installer les 50 enfants de CE et CM de l'école publique qui déjeuneront à leur tour jusqu'à 13h20.

C'est un moment très intense pour les agents qui font tout pour que ce moment soit agréable pour les enfants.

Pendant ce temps, les petits de l'école publique partent avec Lucienne, Martine, Marie Annick et Marie Noëlle vers leurs salles de repos.

Entre 12h et 13h20, la surveillance des en-

fants dans la cour est sous la responsabilité de Patricia et de Sylvie.

Les tarifs de restauration :

RESTECO, a augmenté le prix du repas facturé la mairie de 0,95% au 01/09/2014.

La délibération du 10 juillet 2014, votée à l'unanimité des membres du Conseil, a revalorisé le prix du repas qui sera facturé aux familles afin de supporter les frais occasionnés par cette hausse et celles des autres charges : le prix du repas passe donc de 2,96 € à 3 €.

La garderie municipale :

Elle concerne également les 2 écoles.

Le matin, de 7h30 à 8h50, Marie Annick ouvre les portes de la garderie. Petit à petit, les enfants arrivent.

33 enfants en moyenne journalière la fréquentent. Certains jours, l'effectif est de plus de 40.

Lucienne, présente dans l'école, vient en renfort à partir de 8h, l'effectif étant plus dense à partir de ce moment.

Le soir, 36 enfants en moyenne en ce début d'année restent en garderie; toutefois, certains jours l'effectif peut atteindre 50 enfants. Ils sont sous la responsabilité de Marie Annick et de Martine ; ils commencent par prendre un goûter préparé par Isabelle, puis des jeux ou des activités leur sont proposés jusqu'à 18h30. Certains même font leurs devoirs, avec le regard bienveillant de Martine.

Pour respecter les normes d'encadrement, si le nombre d'enfants dépasse 50, un agent présent sur les lieux, occupé au ménage, vient en renfort.

Le mercredi matin, la garderie est assurée par Marie Noëlle ou Mireille et le mercredi midi de 12h à 12h45, une garderie a été mise en place pour attendre l'arrivée des parents qui travaillent ; elle concerne une dizaine d'enfants et est assurée par Martine.

Les tarifs de la garderie :

L'heure de garderie est facturée aux familles 1,37 € et 1,17 € quand le quotient familial est inférieur à 13 000 €.

Le prix du goûter est de 0,73 €.

Les TAP (Temps D'activités Périscolaires) :

Découlant directement de la réforme des rythmes scolaires, ils sont mis en place depuis la rentrée 2014.

Pour rappel le décret de janvier 2013, qui donnait le cadre de cette réforme, spécifiait l'obligation pour toutes les écoles publiques, de passer de 4 jours à 4,5 jours de classe par semaine.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal a décidé de mettre en place les TAP pour l'ensemble des enfants concernés.

L'école Sainte Anne a décidé de ne pas appliquer la réforme et donc de ne pas changer ses horaires et de ne pas travailler le mercredi matin.

Pour cette première année, la municipalité a choisi la gratuité pour les familles qui ont y ont inscrit leurs enfants.

96 % des enfants fréquentent ces activités qui se déroulent de 15h00 à 16h30.

Marie Noëlle et Marie Annick se sont portées volontaires pour animer ces TAP, et nous avons dû recruter une directrice ani-





La sieste

Avec les nouveaux rythmes scolaires, le temps de repos des petits n'est plus sous la responsabilité de l'Education nationale mais sous celle de la Municipalité jusqu'à 14 h15. .

En fait, pour nos petits, cela ne change pas grand-chose, si ce n'est que leurs parents doivent les inscrire aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en début d'année.

Juste après le repas (soit vers 12h45, les petits de l'école publique partent vers leurs salles de repos, avec Lucienne, Martine, Marie Annick et Marie Noëlle qui veilleront sur leur sommeil.

PLANNING CP CE1 CE2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h50	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H
12h	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	GARDERIE 12h45	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)
13h30	CLASSE 1h30	CLASSE 3H		CLASSE 1h30	CLASSE 3H
15h	TAP 1h30			TAP 1h30	
16h30 18h30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

Les 45 CP CE, le lundi et jeudi, sont répartis en 3 groupes

PLANNING CM1 CM2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h50	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H
12h	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	GARDERIE 12h45	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)
13h30	CLASSE 3H	CLASSE 1h30		CLASSE 3H	CLASSE 1h30
15h		TAP 1h30			TAP 1h30
16h30 18h30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

Les 30 CM, le mardi et vendredi, sont répartis en 2 groupes

matrice, Patricia qui été mise à disposition par la CCLP avec qui la commune a passé une convention qui détermine un contrat d'heures et les charges qui en découlent : la municipalité reversera à la CCLP le montant des heures effectuées à Pommerit.

Tous les plannings des agents qui interviennent à l'école ont été réorganisés et nous les remercions de leur compréhension et de leur disponibilité.

Il est évident que ces activités vont engendrer un coût supplémentaire de charges de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer la totalité précisément. Nous avons estimé un coût par enfant à environ 250 € soit un budget global de 35 000 €

Nous bénéficierons des aides de l'Etat fixées pour cette année (et peut être l'année prochaine) à 50 € de fond d'amorçage et 40 € de Dotation de Solidarité Rurale par élève soit un montant de 12 600 € pour cette année scolaire.

Nous bénéficierons aussi d'une aide de la CAF, (0,50 € par enfant et par heure de TAP) mais le montant exact est plus difficile à prévoir puisqu'il est assujéti à la présence effective des enfants : un pointage journalier est effectué. Le montant maximal sera donc de 54 € pour l'année et par enfant qui serait toujours présent.

En synthèse nous avons estimé un différentiel d'environ 100 € à 150 € pour cette année et par enfant à la charge de la commune.

A ce jour, nous en sommes à près de 10 000 € (sans les charges supplémentaires de personnel)

6000 € en investissement (réhabilitation des salles de l'ancienne mairie (peinture et évier, achat de tables et chaises, étagères)

2400 € en matériel de fonctionnement (jeux de société, matériel d'arts plastiques, de musique, de sport, de sécurité tels trousseaux à pharmacie et téléphones portables d'urgence pour les animatrices)

Il faut ajouter à cela les frais de formation spécifiques que les agents ont dû effectuer, (1600€).

5 domaines d'activités sont proposés aux enfants tout au long de l'année

- Culturelles et Artistiques
- Physiques et sportives
- Citoyennes et Environnementales
- Ludiques
- Découverte scientifique

Chaque domaine comprend des activités variées.

Chaque groupe participe à un même domaine d'activités pendant 6 à 7 semaines ; en un an chaque enfant aura participé à tous les domaines.

Selon les activités, les enfants vont dans la salle de l'ancienne mairie, la salle omnisport, le foyer des jeunes, la maison des associations, le boulodrome, la salle socio culturelle ou la bibliothèque et même la salle du conseil .

PLANNING MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h50	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H	CLASSE 3H
12h	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	GARDERIE 12h45	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)	PAUSE MERIDIENNE (repas et périscolaire)
13h30	TAP 45 mn	TAP 45 mn	TAP 45 mn	TAP 45 mn	TAP 45 mn
14h15	CLASSE 2h15	CLASSE 2h15	CLASSE 2h15	CLASSE 2h15	CLASSE 2h15
16h30 18h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE





Extrait du règlement intérieur – ALLO'TAD

Au vu du bilan du fonctionnement de ce dispositif de transport à la demande de nouvelles règles de fonctionnement ont été prises par délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2014.

Le service de transport à la demande Allo'TAD de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha est réservé aux habitants de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha relevant de l'une au moins des situations suivantes :

- Personnes dépourvues de véhicule ou de permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité durable ou temporaire d'utiliser un véhicule

Les usagers du service de transport à la demande Allo'TAD doivent préalablement s'inscrire à la mairie de leur domicile ou au siège de la Communauté de communes.

Chaque usager s'engage à ne pas réaliser mensuellement plus de 12 trajets (soit 6 allers-retours) dans le cadre du transport à la demande.

Ne sont pas pris en compte par le service de transport à la demande :

- Tout transport médicalisé pris en charge par la Sécurité Sociale
- Les urgences médicales,
- Les groupes de plus de 4 personnes

Les animaux ne sont pas admis dans les véhicules, à l'exception de chiens guides de personne en situation de handicap.

Les enfants âgés de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Allo'TAD est un service de transport à la demande, sur réservation et en porte à porte.

Les demandes de transport sont acceptées dans la limite des moyens techniques et humains disponibles sur le territoire au moment de la réservation.



Le service de transport à la demande Allo'TAD permet d'effectuer **deux types de trajets** :

• **tout déplacement à l'intérieur du territoire communautaire.**

• pour motif médical uniquement, la desserte des villes de Guingamp et Paimpol, à un tarif majoré.

Le service fonctionne les jours suivants (sauf jours fériés) :

- le mardi, mercredi et le vendredi de 8h30 à 19h30,
- le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Inscriptions et réservations

L'inscription au service est gratuite et s'effectue auprès de la mairie correspondant au domicile de l'utilisateur, ou au siège de la Communauté de communes (Moulin de Blanchardeau).

Les réservations, annulations et modifications doivent être transmises, par téléphone, avant 12h00, la veille du trajet souhaité (ou l'avant-veille en cas de jour férié), à la Centrale de Mobilité des Côtes d'Armor au numéro suivant :



Pour les trajets à l'intérieur du territoire de la Communauté de communes Lanvollon Plouha, le tarif est fixé à 2 € le trajet par personne, soit 4 € l'aller-retour.

Pour les déplacements médicaux prévus à Guingamp ou Paimpol (consultations à l'hôpital ou rendez-vous auprès d'un spécialiste), le tarif est fixé à 3 € le trajet par personne, soit 6 € l'aller-retour.

Le service de transport à la demande est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans, accompagnés. Le service est également gratuit pour les accompagnants des personnes à mobilité réduite (PMR). L'utilisateur paie, pour chaque trajet, directement au chauffeur lors de sa prise en charge. Il devra prévoir l'appoint, dans la mesure du possible.

Le règlement est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha (<http://www.cc-lanvollon-plouha.com>).

Pour toute information complémentaire ne pas hésiter à s'adresser à l'accueil en mairie.

Commissions communautaires / CCLP Lanvollon Plouha

POMMERIT LE VICOMTE

De nombreuses commissions communautaires se sont mises en place et les élus de Pommerit Le Vicomte s'y investissent de façon forte sur la base suivante :

Jeunesse	Animation jeunesse et sport	Romain Guilbaut	Josiane Hivard
	ALSH	Josiane Hivard	Laurianne Igigabel
	Sub assos	Michel Lancien	Annie Rose Trehorel
	Rythmes scolaires	Josiane Hivard	Laurianne Igigabel
	Petite enfance	Josiane Hivard	Yvon Le Page
	Commission Plénière	Josiane Hivard	Michel Lancien
Aménagement de l'espace projet territorial			
	Commission Plénière	Anne Bellegou	Gérard Guyomard
Développement économique et emploi	Tourisme	Michel Lancien	Annie Rose Trehorel
	Développement économique	Antoine Bidault	Michel Lancien
	Commission Plénière	Anne Bellegou	Michel Lancien
Environnement	Eau	Florence Le Saint	Marie Ange Rondot
	Assainissement	Michelle Guegan	Florence Le Saint
	Déchets ménagers	Alain Gautier	Marie Ange Rondot
	Energies	Michelle Guegan	Florence Le Saint
	Commission Plénière	Michelle Guegan	Florence Le Saint
Solidarités	Coopération décentralisée	Florence Le Saint	Marie Ange Rondot
	Transport à la demande	Michel Lancien	Marc Woestyn
	Insertion	Michel Lancien	Marc Woestyn
	Commission Plénière	Michel Lancien	Marc Woestyn
Urbanisme et habitat	Urba / P LU / ALUR	Alain Gautier	Yvon Le Page
	Habitat / logement social	Nadine Tourbot	Marc Woestyn
	Aire d'accueil gens du voyage	Monique Ellien	Marc Woestyn
	Commission Plénière	Michelle Guegan	Marc Woestyn
Travaux et infrastructures Fibre et usage du numérique	Commission Plénière	Eric Janin	David Le Querriou
Culture / Patrimoine	Jury Diffusion	Michel Lancien	Annie Rose Trehorel
	Commission Plénière	Gérard Guyomard	Michel Lancien

La Communauté de Communes Lanvollon Plouha :

Comme l'ensemble des conseils municipaux, le Conseil Communautaire a vu aussi une évolution conséquente de sa composition puisque près de 50 % des membres y sont des nouveaux élus.

Il comprend 37 membres, issus des 15 communes qui composent la communauté de Communes, comprenant environ 16 500 habitants. C'est l'instance de gouvernance et de décision des orientations de la politique communautaire. Notons que les séances des conseils communautaires sont publiques, comme pour les conseils municipaux. Les Conseils communautaires se déroulent à l'auditorium de Blanchardeau.

Pour Pommerit Le Vicomte, nous avons trois places de conseillers communautaire et conformément au résultat des élections, les trois représentants sont : Alain GAUTIER, Florence Le SAINT et Marie Ange RONDOT.

L'exécutif de la communauté de commune est composé de 10 membres :

Président : **Philippe Le GOUX** (Maire de Pléguien),
09 vices présidents, qui se répartissent ainsi :

- **Francette Le Garff-Truhand**, Vice présidente, chargée de la jeunesse / 1^{ère} adjointe à Goudelin
- **Jean-Pierre Le Calvez**, Vice-président chargé de l'aménagement, de l'espace et du projet territorial, Conseiller municipal à Plouha
- **Laurence Corson**, Vice-présidente chargée des finances, Maire de Le Merzer
- **Marcelin Le Calvez**, Vice-président chargé de la politique du développement économique et de l'emploi, Maire de Le Faouët

- **Jean-Michel Geffroy**, Vice-président, chargé de l'environnement, Maire de Lannebert
- **Arsène Nicolazic**, Vice-président chargé des solidarités, Maire de Lanvollon
- **Thierry Cadio**, Vice-président chargé des politiques de l'urbanisme et de l'habitat, 1er adjoint à Tressignaux
- **Alain Gautier**, Vice-président chargé des politiques des travaux et infrastructures communautaires, Maire de Pommerit-le-Vicomte
- **Tina Diot**, Vice présidente chargée de la politique de la culture, Conseillère municipale à Plouha



L'exécutif communautaire

Infos Mairie

Animaux errants

La Municipalité rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Le Maire se réserve le droit d'exercer son pouvoir de police, en raison des nombreux troubles constatés ces dernières semaines et demande que chacun fasse preuve de civisme.

En dernier ressort il sera fait appel à Chenil Service avec toutes les conséquences qui en découlent pour les propriétaires des animaux.

Les horaires pour tondre les pelouses

Les travaux de bricolage ou de jardinages réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les Eco Points

Toujours un grave manque de civisme constaté de la part de quelques personnes.



Par ailleurs, à la CCLP et le SMICTOM ont sollicité l'accord de l'ensemble des communes pour installer un récupérateur de textiles. Pour la Commune de Pommerit Le Vicomte celui-ci est installé près de la salle omnisport.

Cimetière :

Suite à la demande de plusieurs personnes, qui exprimaient des difficultés lors de l'entretien des sépultures notamment pour le portage des fleurs, le service technique a fabriqué un petit chariot pour permettre une circulation plus aisée.

A priori cet outil simple et efficace apporte toute satisfaction.



Le Recensement :

Pommerit Le Vicomte sera concernée par le recensement de la population en 2015, qui se déroulera sur la période du 15 janvier au 14 février 2015. La coordination de cette opération sera assurée par Rachel PERSONNIC / Secrétaire générale des services et aidée sur le terrain par 3 agents recenseurs qui sont en cours de recrutement.

(voir dernière de couverture)

COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE LANVOLLON

▶ Créé en 1977 par Raymond Boizard, maire de Pléguien, le comité cantonal d'entraide est une association loi 1901, à but non lucratif. Il a pour objectif d'accompagner tous les publics, (Familles, personnes seules, personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades...), dans le quotidien à domicile.

Son intervention se fait sur les 11 communes suivantes: Lanvollon, Pléguien, Tressignaux, Tréguidel, Le Merzer, Pommerit le Vicomte, Gommenech'h, Lannebert, Tréméven, Trévéc, Le Faouet.

▶ Cette association comporte quatre services :

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile : 35 salariés sur des fonctions d'aides à domicile et auxiliaires de vie sociale
- Le service de soins infirmiers à domicile : 10 salariés sur des fonctions d'aides soignantes
- Le service de portage de repas ;
- Le service de télé-assistance à domicile.

Ces différents services sont assistés d'un service administratif composé de 4 salariés. (Cadre comptable et gestion; responsable de secteur; infirmier coordonnateur et assistante administrative chargée de l'accueil).

Les bureaux sont situés au bourg de PLEGUIEN. Ce service assure un service à l'échelle du territoire du canton, depuis près de 40 ans maintenant dans un souci constant d'aide et de respect des personnes et afin de répondre aux demandes diverses, de respecter l'autonomie des personnes, de garantir leur bien être et participer à la continuité de l'aide et du soin.

En tant qu'association, le comité cantonal est géré par un conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comprend des représentants élus de l'ensemble des communes (Maires, adjoints ou conseillers).

Le bureau comprend 11 membres, représentant toutes les communes.

Lors du Conseil d'administration réuni le 12 mai dernier, et suite aux élections municipales qui ont renouvelé les conseils municipaux, un nouveau bureau a été élu au sein de ce CA et le bureau exécutif suivant a été ensuite choisi :

Présidente : Marie line QUERO (Pléguien)
Vices Présidents : Alain GAUTIER et Arsène NICOLAZIC (Pommerit Le Vicomte et Lanvollon)
Trésorière : Marie Louise COZIC, (Le Faouet)
Trésorier adjoint : Alain ROLLAND (Lannebert)
Secrétaire : Marie Claude BOUTOUX (Tressignaux)
Secrétaire adjoint : Michel LANCIEN (Pommerit le Vicomte)
Membres du bureau : Alain HERVIOU (Gommenech'h), Sylvie le VEY (Trévéc), Jean Paul COLAS (Le Merzer), Daniel BARRET (Tréguidel), Vincent le GUILLOU (Tréméven) ; Alexandra PRIGENT

En tant que nouvelle présidente, je tiens tout d'abord à honorer la mémoire de Raymond BOIZARD, qui a su en 1977 créer ce service d'entraide et fédérer sur ce projet, à l'échelle du canton. Je salue aussi les présidents qui se sont suc cédés pendant près de 40 ans maintenant et l'équipe de maires que nous remplaçons au sein du bureau. Dans une période difficile de l'histoire du comité, ils avaient accepté de prendre la présidence et ont mené à bien une mission de retour à l'équilibre de la structure en lien avec l'ensemble des personnels que je remercie.

Le Comité représente quelques **50 salariés** et plus de **350 personnes**, utilisatrices du service, réparties sur tout le territoire, bénéficiant donc des service d'aide et de soins à domiciles.

Il apparaît donc fondamental de pouvoir pérenniser cette structure, tant en terme de services rendus à la population que d'emplois. Ce sera notre challenge à nous aussi de tout mettre en œuvre pour que cette association importante du territoire puisse continuer sa mission solidaire et sociale dans un climat d'équilibre économique toujours plus complexe.

Cela supposera sûrement des évolutions qui devront être étudiées, évaluées et décidées par l'ensemble des maires des communes concernées, en lien avec les personnels. Le but est de pérenniser ce service nécessaire avec un personnel reconnu, qualifié et compétent, et de le maintenir à l'équilibre en ayant toujours à l'esprit le pourquoi de ce comité et sa vocation d'entraide.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner et à faire appel aux services du comité cantonal.

**Bureau du CCE situé au 62 le bourg
22290 PLEGUIEN
Tél. 02 96 70 02 92
Fax : 02 96 65 32 87**

**Marie line QUERO
Adjointe au Maire de Pléguien
Présidente du Comité Cantonal de Lanvollon**

Mémo

→ Permanence des élus : Maire et Adjointes :

Maire et adjoints et conseillers délégués sont à votre disposition pour un rendez-vous personnalisé, afin d'échanger avec vous de vos questionnements et besoins.

En règle générale, dans un souci d'organisation, le plus simple est d'appeler la secrétaire à l'accueil qui se chargera d'arrêter le jour et l'heure du rendez-vous avec l' élu de votre choix, en lien avec les compétences de chaque adjoint ou conseiller adjoint notamment.

→ Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi matin : 09 h 00 à 12 h 00

Mardi au vendredi : 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

Samedi : 09 h 00 à 12 h 00.

Tel : 02 96 21 74 39

mairiepommeritlevicomte@wanadoo.fr

→ Horaires d'ouverture de la Déchetterie :

Lundi, Mercredi et samedi de 09 h 00 à 11 h 45 et 13 h 30 à 17 h 45.

Fermé les jours fériés

Jour de ramassage des OM sur la commune :

Le vendredi

Tel : 02 96 21 92 90.

3 Eco points sur la Commune : salle Omnisport, arrière salle Socio Culturelle et Perbregat.

Horaires d'ouverture de la Poste :

Du lundi au samedi de 09 h 00 à 12 h 30.

Tel : 02 96 21 74 59

→ Communauté de Communes / CCLP :

Horaires d'ouverture des bureaux :

- **Lundi au vendredi** de 09 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Le Samedi de 09 h 00 à 12 h 00

- **Adresse** rue du moulin de Blanchardeau BP 36 22 290 Lanvollon

- **cdc@c-lanvollon-plouha.fr**

- **Service Eau Urgence 24 h / 24** : n° vert 0800 800 953.

- **Site Internet CCLP** : <http://www.cc-lanvollon-plouha.com/>





Pommerit-Le-Vicomte

RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

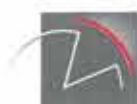


C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février

www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Insee & votre commune